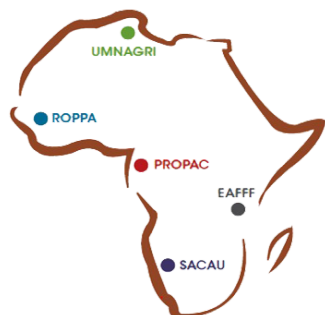




Panafrican farmers' organization
Organisation panafricaine des agriculteurs
المنظمة الإفريقية للفلاحين



IMPACT DU COVID-19 SUR LES PAYSANS AFRICAINS

ETUDE OCTOBRE, 2020

DÉFIS DES PAYSANS ET RÉPONSES DÉJÀ EN PLACE OU RECOMMANDÉES



SOUMIS PAR

JOHN BOSCO KANYANGOGA

KIGALI

RWANDA

TÉLÉPHONE : +250-788307012

E-MAIL : JKANYANGS@YAHOO.COM

RECONNAISSANCE

Ce rapport d'étude est basé sur une consolidation analytique des études réalisées par les cinq (5) réseaux membres de l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) dans leurs régions respectives. Il s'agit de: la Fédération des agriculteurs d'Afrique de l'Est (EAFF) couvrant la région orientale; Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) couvrant la région centrale; Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) couvrant la région occidentale; Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU) couvrant la région sud; et l'Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI) couvrant la région nord.



Il a été chargé par PAFO d'évaluer l'effet du COVID-19 sur les paysans africains et les réponses appropriées nécessaires.

En plus des rapports régionaux, des questionnaires ont également été envoyés au réseau des membres de la PAFO et, sur cette base, plus d'informations ont été fournies concernant les interventions pertinentes qui sont mises en œuvre dans les régions respectives. En outre, le personnel du Secrétariat de la PAFO à Kigali a fourni des orientations générales tout au long du processus et partagé des informations précieuses qui ont permis de mener l'analyse de manière significative.

Dans cette optique, nous remercions avec gratitude toutes les contributions apportées par les rapports régionaux et les questionnaires remplis. En effet, nous exprimons par la présente notre gratitude aux membres du réseau PAFO pour toutes les informations et contributions fournies qui ont servi de base à ce rapport d'étude.

La PAFO tient également à remercier l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS), l'Union européenne (UE) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), qui ont rendu cette étude possible grâce au projet FO4ACP.



Secrétariat de la PAFO
Kigali, Rwanda

AVERTISSEMENT

Les points de vue et les informations contenus dans ce rapport d'étude sont fournis à des fins d'information et pour que les décideurs politiques et les décideurs du continent africain prennent les décisions appropriées. Le rapport représente les vues actuelles de bonne foi de la PAFO et de son réseau de membres au moment de sa publication.

Ce rapport d'étude est uniquement destiné à fournir des informations générales et préliminaires sur la manière dont les paysans du continent africain ont été touchés par la pandémie de Covid-19 et ont eu besoin d'interventions appropriées pour soutenir les paysans dans la foulée. Il ne se veut pas une recommandation personnelle de décision financière ou d'investissement particulière et ne fournit donc aucun conseil en investissement personnalisé de quelque nature que ce soit.

Cette étude a été réalisée et est éditée grâce au projet FO4ACP. Sauf indication expresse, les opinions exprimées dans cette étude sont celles de PAFO et non de partenaires.

Toute transmission, diffusion ou autre utilisation de cette étude par des personnes ou des entités est la bienvenue, en tout ou en partie, sans modification et sans autorisation écrite préalable, à quelque fin que ce soit, à condition que toutes les parties contiennent la déclaration suivante : **Impact du Covid-19 sur les paysans africains © PAFO 2020.**

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	6
Résumé du rapport d'étude.....	7
I. INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL.....	9
1.1 Introduction.....	9
1.2 Objectifs du rapport d'étude.....	9
1.3 L'approche et la méthodologie.....	10
II. LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET SON IMPACT MONDIAL.....	11
2.1. Situation sanitaire liée au Covid-19 dans le monde.....	11
2.2. L'impact de Covid-19 sur l'économie mondiale.....	12
2.3. Covid-19 et le ralentissement de l'économie mondiale.....	13
2.4. Impact lié à Covid-19 sur le continent africain.....	15
III. RAPPORTS D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX MEMBRES DE LA PAFO.....	16
3.1.1 Impact du Covid-19 sur les paysans et réponses associées.....	17
3.1.2. Autres considérations importantes notables.....	20
3.2 LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE.....	23
3.2.1 Contexte économique de l'Afrique centrale.....	24
3.2.2 Impact du Covid-19 sur les paysans et réponses associées.....	25
3.2.3 Perceptions des paysans familiaux sur Covid-19.....	26
3.2.4 Aide spéciale (fonds) aux paysans.....	28
3.3 LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.....	29
3.3.1 Impact du Covid-19 sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest.....	30
3.3.2 Mesures pertinentes pour faire face à l'impact de Covid-19.....	31
3.4.1 Impact du Covid-19 sur les paysans et réponses associées.....	33
3.4.2 Consultations pertinentes avec les gouvernements.....	36
3.5 LA RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD.....	38
3.5.1 Mesures pertinentes pour faire face à l'impact de Covid-19.....	39
3.5.2 Les interventions nécessaires.....	40
Tableau 1 : Synthèse des interventions directes de soutien aux paysans dans toutes les régions.....	41
IV. DÉFIS COMMUNS AUX PAYSANS AFRICAINS.....	44
4.1. Perturbations du marché en raison des mesures de verrouillage imposées et d'autres restrictions connexes.....	44

4.2. Perturbations du temps de travail et de la disponibilité des intrants agricoles.....	44
4.3. Défis liés à la disponibilité de la main d'œuvre.....	45
4.4. Faibles niveaux et capacités de transformation des produits agricoles.....	45
4.5. Interruption du conseil agricole et du soutien connexe.....	46
4.6. Covid-19, un défi supplémentaire, entre autres, pour les marchés transfrontaliers des produits agricoles.....	46
4.7. Perte prévue d'emplois et de moyens de subsistance due à une insécurité alimentaire accrue.....	46
4.8. Baisse prévue de la production en raison de l'interruption des prochaines saisons de semis.....	47
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	48
5.1. Assurer la sécurité des paysans alors que l'agriculture se poursuit sans interruption.....	49
5.2. Connecter les paysans ruraux.	49
5.3. Soutenir les petits producteurs et promouvoir l'innovation et la numérisation dans l'agriculture.....	50
5.4. Prise en compte du secteur agricole et des activités agricoles parmi les priorités sous « Fonds de relance » pour faire face à l'impact lié à Covid-19.....	51
5.5. Renforcer le soutien aux petits paysans pour qu'ils restent en affaires.....	51
5.6. Offrir aux paysans une formation sur les compétences de plaidoyer et de communication.....	52
5.7. Maximiser les opportunités dans l'agriculture et l'agro-industrie sur le continent africain.....	52
5.8. Soutenir et promouvoir l'agro-industrie grâce à une agriculture durable.....	52
5.9. Améliorer la coordination et la mise en œuvre des politiques et stratégies liées au continent africain.....	53
5.10. Respect des engagements pris dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).....	53
5.11. Utiliser la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour promouvoir l'agriculture et les produits agricoles sur le marché africain.....	54
5.12. Renforcement des systèmes de soutien et des organisations membres des paysans africains.....	54
ANNEXE 1 : SOURCES D'INFORMATION.....	56

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

APE :	Accord de Partenariat Economique
BM :	Banque mondiale
BAD :	Banque africaine de développement
AGOA :	African Growth and Opportunity Act
CNCR :	Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux
COMESA :	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CAE :	Communauté d'Afrique de l'Est
EAFF :	Fédération des paysans d'Afrique de l'Est
UE :	Union Européenne
IDE :	Investissement direct à l'étranger
ONP :	Organisations Nationales Paysannes
PAFO :	Organisations panafricaine des agriculteurs
PIB :	Produit intérieur brut
PMA :	Pays les moins avancés
PROPAC :	Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale
ROPPA :	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SACAU :	SouthernAfricanConfederation of Agricultural Unions
SADC :	Communauté de développement d'Afrique australe
SPS :	Sanitary and Phytosanitary Standards
TdRs :	Termes de Référence
UMAGRI :	Union Maghrébine des Agriculteurs
UNDP :	United Nations Development Program
EU :	États-Unis
OMC :	Organisation mondiale du commerce
OMS :	Organisation mondiale de la santé
PDDAA :	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
ZLECAf :	Zone de libre-échange continental africaine
ZTLE :	Zone tripartite de libre-échange

RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉTUDE

Le rapport d'étude sur l'impact du covid-19 sur les paysans africains a été commandé par l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO), pour évaluer l'effet du COVID-19 sur les paysans africains et les réponses appropriées nécessaires. Les questions abordées ici tiennent compte des réalités des cinq (5) réseaux membres de la PAFO à travers le continent.

Selon le rapport d'étude, les activités agricoles faisaient partie de celles affectées par la pandémie de Covid-19 et les mesures connexes qui ont été mises en place pour arrêter sa propagation. Dans la plupart des pays africains, diverses mesures connexes (certaines très strictes) ont été imposées pour une période d'environ trois (3), dont ; la fermeture des frontières, la cessation ou dans une moindre mesure la suspension de certaines activités et mouvements internes à l'intérieur des pays, entraînant une baisse des revenus pour les populations, et donc une perte de salaire pour les travailleurs, y compris pour les paysans et leurs familles.

Fondamentalement, le rapport d'étude met en évidence (attire l'attention) l'ampleur de l'impact de Covid-19 sur les paysans africains et appelle les gouvernements respectifs ainsi que les partenaires et les parties prenantes à travailler à la mise en œuvre des recommandations proposées. Les défis communs sont présentés et des recommandations appropriées sont proposées. Les recommandations sont présentées dans un document séparé (un document de position) et il y a des propositions qui seront utilisées comme points de plaidoyer dans un effort pour améliorer la vie et le bien-être des paysans africains. Les défis communs vont des perturbations du marché, de la diminution des revenus, de la perte anticipée d'emplois et de moyens de subsistance en raison de l'insécurité alimentaire accrue à la diminution prévue de la production en raison de l'interruption des prochaines saisons de plantation.

La clé comprend ;

1. Perturbations du marché en raison des mesures de verrouillage imposées et d'autres restrictions connexes
2. Perturbations du temps de travail et disponibilité des intrants agricoles
3. Défis liés à la disponibilité de la main-d'œuvre
4. Faibles niveaux et capacités de transformation des produits agricoles
5. Interruption du conseil agricole et du soutien connexe
6. Covid-19 comme défi supplémentaire, entre autres, pour les marchés transfrontaliers des produits agricoles
7. Perte prévue d'emplois et de moyens de subsistance en raison d'une insécurité alimentaire accrue
8. Baisse prévue de la production en raison de l'interruption des prochaines saisons de plantation

À la lumière des défis communs, les recommandations présentées ici visent à aborder les problèmes à deux niveaux, à savoir ; mesures urgentes et à long terme. Les quatre (4) premières recommandations sont des mesures urgentes par rapport à l'impact direct de la pandémie et les huit (8) autres sont les mesures à moyen et long terme qui sont nécessaires pour libérer le potentiel des paysans africains.

Les propositions suivantes sont recommandées avec un appel aux partenaires et aux parties prenantes pour des efforts concertés pour assurer la mise en œuvre ;

- 1.Assurer la sécurité des paysans alors que l'agriculture se poursuit sans interruption
- 2.Connecter les paysans ruraux grâce aux technologies modernes
- 3.Soutenir les petits producteurs et promouvoir l'innovation et la numérisation dans l'agriculture
- 4.Prise en compte du secteur agricole et des activités agricoles parmi les priorités au titre des « Fonds de relance » pour faire face à l'impact de Covid-19
- 5.Renforcer le soutien aux petits paysans pour qu'ils restent en affaires
- 6.Fournir aux paysans une formation sur les compétences de plaidoyer et de communication
- 7.Maximiser les opportunités dans l'agriculture et l'agro-industrie sur le continent africain
- 8.Soutenir et promouvoir l'agro-industrie grâce à une agriculture durable
- 9.Amélioration de la coordination et de la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives au continent africain
- 10.Respect des engagements pris dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)
- 11.Utilisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour promouvoir l'agriculture et les produits agricoles sur le marché africain
- 12.Renforcement des systèmes d'appui et des organisations membres des paysans africains.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 INTRODUCTION

La pandémie de coronavirus (la pandémie COVID-19) a affecté l'économie mondiale et l'agriculture est parmi les secteurs les plus touchés. Jusqu'à présent, cette pandémie n'a pas de remède confirmé par l'OMS, ni de vaccin pour son éradication. Les gouvernements ont donc pris des mesures sanitaires sévères, y compris entre autres la restriction de mouvement qui a affecté la vie des petits paysans et de leurs entreprises agricoles à travers le monde mais surtout sur l'agriculture africaine qui était encore fragile. Dans leurs régions respectives, les réseaux membres de l'Organisation panafricaine des paysans (PAFO) ont mené des études pour identifier les défis auxquels les paysans sont confrontés en raison de la pandémie et des réponses déjà en place ou recommandées. Par conséquent, la PAFO en tant que réseau continental a commandé une étude basée sur ce qui a déjà été fait dans les régions pour obtenir une image globale de l'effet du COVID-19 sur les paysans africains et a proposé des recommandations pour surmonter ces défis.

L'Organisation panafricaine des paysans (PAFO) est composée des cinq (5) organes régionaux (réseaux) de coordination des paysans de leurs régions respectives sur le continent africain. Les organisations régionales (réseaux) sont :

- Fédération des paysans d'Afrique de l'Est (EAFV) couvrant la région est ;
- Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC) couvrant la région centrale ;
- Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPAA) couvrant la région ouest ;
- Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACA) couvrant la région australe ; et
- Union Maghrébine et Nord-Africaine des Agriculteurs (UMNAGRI) couvrant la région du nord.

1.2. OBJECTIFS DU RAPPORT D'ÉTUDE

En général, la plupart des réseaux régionaux des paysans (réseaux membres de la PAFO) ont mené des études et des enquêtes pertinentes pour montrer l'impact du Covid-19 sur les paysans dans leurs régions respectives. Les enquêtes permettent, entre autres, de: (i) déterminer le niveau d'information et la perception des paysans sur le COVID-19; (ii) évaluer le niveau d'information et la perception des paysans / entreprises sur les mesures prises par les pays en réponse au COVID-19 en relation avec leurs activités; (iii) identifier, caractériser et réaliser un test pour quantifier les effets induits par la crise du COVID-19 sur les exploitations familiales, notamment dans les segments de: (a) production; (b) traitement; et (c) la commercialisation des produits agro-pastoraux, ainsi que leurs conséquences sur le chiffre d'affaires, la trésorerie, l'investissement, etc. (iv) déterminer les effets induits de la crise du COVID-19 sur les ménages des familles paysannes, en particulier: (a) sur la consommation des ménages et leur accès aux marchés alimentaires; (b) au sein de la cellule familiale et au niveau communautaire, dans la vie sociale et les soins de santé; (c) sur les relations des paysans familiaux avec les autres acteurs du monde rural (prestataires de services aux paysans, commerçants, etc.) au niveau local, et enfin, (v) recueillir les mesures d'accompagnement souhaitées et / ou les recommandations à formuler à l'attention des gouvernements, des partenaires, etc.

Remarque : Les études / rapports d'enquête ne sont pas nécessairement identiques et certains sont plus détaillés que d'autres meilleurs sur les diverses réalités, le contexte et le caractère unique des régions respectives.

À la lumière de ce qui précède, l'objectif principal de ce rapport d'étude est d'évaluer l'impact du Covid-19 sur les paysans africains et également de proposer des recommandations exploitables sur la meilleure manière de soutenir les paysans sur le continent africain. À cet égard, les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Examiner les études existantes pour comprendre les défis des paysans dus au COVID19 et les réponses en place ou les recommandations.
2. Collecter des informations supplémentaires auprès des membres régionaux de la PAFO, le cas échéant.
3. Résumer les résultats de l'analyse documentaire et présenter des recommandations fondées sur des données probantes.
4. Sur la base des résultats de l'étude, préparer un document de position commun qui sera discuté et validé par le Conseil d'administration de la PAFO.

1.3 L'APPROCHE ET LA MÉTHODOLOGIE

Le rapport d'étude est basé sur l'examen des rapports pertinents par les réseaux membres de la PAFO et des entretiens de suivi (basés sur des questionnaires) pour obtenir des informations claires et actualisées dans les régions respectives du continent africain. Sur cette base et conformément aux Termes de Références (TdR), la méthodologie suivante a été appliquée.

- i) Évaluer les rapports d'études réalisées par les réseaux membres de la PAFO et les autres documents fournis.
- ii) Contacter le secrétariat de la PAFO et assurer la liaison avec les réseaux membres de la PAFO (représentants) pour obtenir de plus amples informations (entretiens).
- iii) Consolider toutes les informations issues des entretiens.
- iv) Rédaction et finalisation du rapport d'étude, y compris les recommandations.

II. LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET SON IMPACT MONDIAL

2.1. SITUATION SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 DANS LE MONDE

Comme il a été observé dans de nombreuses publications, médias et actualités sur différents canaux et plates-formes, le COVID-19 est une maladie infectieuse qui est apparue initialement à Wuhan (Chine) à la fin 2019. Par la suite, début 2020, la maladie s'est rapidement répandue à travers le monde, constituant un choc exogène qui a mis un terme à la dynamique de la production et de la croissance au niveau mondial, perturbant en même temps les activités économiques dans presque tous les secteurs, y compris ceux essentiels aux besoins humains, tels que l'agriculture et les systèmes alimentaires. En conséquence, les gens ont été affectés de diverses manières, l'impact atteignant un niveau menaçant les moyens de subsistance des personnes qui vivent de ces activités.

Ce qui a commencé comme un « problème chinois » au début pendant plusieurs semaines, la nouvelle pandémie de coronavirus est finalement devenue un problème mondial au niveau international et a attiré l'attention du monde entier dès le début de sa propagation en Europe et en Asie. L'Afrique subsaharienne longtemps épargnée a déclaré son premier cas de COVID-19 le 27 février 2020 au Nigeria, et la propagation de la pandémie s'est rapidement étendue à tous les pays africains. Au Cameroun, le premier cas a été enregistré le 6 mars 2020 (1). Immédiatement, l'Union africaine (UA) s'est saisie du cas et a élaboré une stratégie globale de lutte contre cette pandémie qui a ensuite été déployée dans chaque pays en fonction de son contexte. En raison de la propagation rapide de la maladie, les pays ont mis en œuvre des mesures drastiques visant à contenir la propagation du virus qui comprenaient, entre autres : la fermeture des frontières, l'interdiction des vols de nombreuses compagnies aériennes, l'interdiction des grands rassemblements, le confinement des populations à domicile, le travail à partir d'accueil (en ligne), etc.

L'OMS (2020) a enregistré, au 22 juillet 2020, près de 14,764 millions de cas de contamination, près de 612 041 décès dans le monde, 185 pays touchés par la maladie. En Afrique, au 28 septembre, le nombre de cas confirmés de Covid-19 dans 55 pays africains a atteint 1.460.328. Les décès signalés en Afrique ont atteint 35.163 et les récupérations 1.207.261 (2). La gravité de la maladie perturbe l'activité économique mondiale, en raison de sa vitesse de propagation et du sentiment d'insécurité qu'elle engendre. L'impact global de la pandémie sur l'économie mondiale, tel qu'évalué au préalable par le FMI (2020), suggère une perte de plus de 6 points de pourcentage de croissance, pour s'établir à -3% de croissance en 2020, faisant ainsi vivre une récession mondiale.

[1]PROPAC Report : Résumé analytique de l'étude sur l'impact de la COVID-19 sur les exploitations agricoles familiales en Afrique Centrale

[2]<https://allafrica.com/view/group/main/main/id/00072212.html>

2.2. L'IMPACT DE COVID-19 SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

La propagation du COVID-19 n'a pas seulement des conséquences sanitaires et humaines. Elle a également de forts impacts sur les activités économiques. Les implications négatives de cette pandémie pour les économies sont la perturbation directe des chaînes d'approvisionnement mondiales, la baisse de la demande finale de biens et services importés, l'arrêt complet des flux touristiques, la détérioration de la confiance des entreprises et des consommateurs. Ce ralentissement de la demande mondiale couplé à l'incertitude sur la propagation de la pandémie a également provoqué la panique sur les marchés financiers (baisse du taux d'intérêt sur les bons du Trésor américain à un taux historiquement bas et chute des cours boursiers), et la forte baisse des prix des matières premières et principalement du pétrole brut, dont les prix ont atteint les niveaux records observés il y a plus de 18 ans.

Les mesures sanitaires prises par les pays ont conduit à une forte contraction de la demande qui a précipité la baisse des prix des principales matières premières. Par exemple, les prix du pétrole ont chuté d'environ 50% depuis le début de l'année et sont à leur plus bas niveau depuis 18 ans, sous l'effet du ralentissement de la croissance mondiale, de la baisse de la quasi-totalité des compagnies aériennes et des autres modes de transport du monde et le non-respect de l'accord de l'Organisation des pays producteurs de pétrole et des autres grands producteurs de pétrole (OPEP +) sur les réductions de production expliquent aussi en partie cette chute du prix du pétrole. Cette onde de choc a frappé les marchés actions, mais aussi tous les prix des matières premières, en particulier les métaux industriels, comme le cuivre, le plomb, le nickel, qui ont vu leurs prix chuter.

Dans le secteur agricole, les prix sur les marchés internationaux ont baissé. L'huile de palme, affectée à la fois par les inquiétudes sur la propagation du coronavirus mais aussi par les récentes mesures prises par l'Inde pour réduire ses importations s'échangeait fin février, aux alentours de 616 \$ la tonne, contre 1250 dollars, la tonne de cacao a reculé en dessous de 2000 £ la tonne, et les prix du coton ont atteint leur point le plus bas en février 2020. Les exportations agricoles de produits périssables (principalement les fruits et légumes par voie aérienne ont diminué, ainsi que celles destinées à la sous-région.

L'économie mondiale se trouve ainsi dans la position la plus risquée qu'elle ait connue depuis la crise financière mondiale. Les perspectives pourraient être encore dégradées si certains risques tels que l'aggravation de l'épidémie, l'intensification des tensions sur le commerce et l'investissement, l'incertitude et la panique des marchés persistent. Les mesures de confinement et la peur de l'infection auraient un lourd tribut sur la production et les dépenses, et plongeront de nombreux pays touchés par l'épidémie dans une profonde récession.

Parmi les économies les plus touchées, il y a la Chine, avec une prévision de croissance économique à la baisse de 6,1% à 4,9%. Compte tenu de la place prépondérante de la Chine dans la demande de matières premières, les marchés de la production, du commerce et du tourisme à l'échelle mondiale. Ce ralentissement des activités affectera la plupart de ses partenaires directs et indirects et en particulier les pays africains.

La baisse de la demande et du commerce mondiaux aura de graves répercussions économiques et sociales sur les pays africains en raison de leur ouverture à l'économie mondiale. En effet, selon l'OMC en 2017, les principaux produits exportés sont les matières premières (50,3%) et les biens intermédiaires (25,7%). Les principaux partenaires sont la Chine (14,2%), l'Inde (8,7%) et les États-Unis (6,5%) sont les plus touchés par la pandémie. La baisse du commerce international aura des conséquences majeures pour les économies africaines. La Chine étant le premier partenaire commercial de l'Afrique, la corrélation entre l'investissement chinois en Chine et la croissance de l'Afrique est vraiment très élevée, autour de 190%[3].

Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), malgré le niveau relativement faible du nombre de cas infectés, l'impact économique pourrait coûter au continent africain plus d'un point de PIB (de 3,2% à 1,8%) et des milliards de dollars de pertes en termes d'exportations, de tourisme, d'envois de fonds et de fuite des capitaux. Face à ces incertitudes, les investisseurs ont cessé d'investir sur les marchés financiers, leur faisant pression : les écarts de rendement des obligations souveraines de la région se sont élargis et les émissions obligataires sont au point mort.

2.3. COVID-19 ET LE RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale a enregistré un léger ralentissement de son taux de croissance en 2019. Selon les données du FMI (2020) (4) , le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 2,9% en 2019 contre 3,6% en 2018. Ce ralentissement de l'activité économique mondiale est le résultat du commerce et les tensions géopolitiques impliquant notamment les États-Unis et la Chine, l'incertitude entourant l'accord sur le Brexit et les contractions observées dans plusieurs économies émergentes. Cette évolution négative est également imputable à certains facteurs structurels, notamment la baisse de la productivité et le vieillissement de la population dans les pays avancés. Dans les économies avancées (5) la croissance était estimée à 1,7% en 2019, un niveau inférieur à celui de 2018 (2,2%).

Cette baisse s'explique, entre autres, par un ralentissement de la production industrielle, lié à une faible demande extérieure.

À moyen terme, la croissance de ces pays (généralement très affectés par le COVID-19), devrait enregistrer des taux bien inférieurs aux prévisions initiales de 1,7% en 2020 et 1,6% en 2021 et connaître une récession. L'ampleur de la récession dépendra : (i) de la durée et du rythme de propagation de la pandémie ; (ii) l'efficacité et la rapidité de mise en œuvre des mesures mises en œuvre pour la contenir ; et des mesures économiques d'accompagnement pour soutenir les ménages, les entreprises et les pays.

Pour les pays émergents et en développement, la croissance en 2019 a été plus robuste, s'établissant à 3,7%, mais inférieure à son niveau de 2018 (4,5%). En Chine, la croissance a ralenti de 6,7% en 2018 à 6,1% en 2019 (FMI, 2020), principalement en raison des mesures réglementaires visant à contenir la dette et de l'impact des tensions commerciales sur la demande globale.

3) Mali-Web. Dr

Hippolyte Fofack, économiste en chef et directeur de la recherche et de la coopération internationale chez Afreximbank. / <https://mali-web.org/afrique/import-export-comment-le-coronavirus-impacte-le-dynamisme-des-entreprises-en-afrique>

[4] International Monetary Fund, 2020 - World Economic Outlook (April, 2020)

[5] Pays de la zone euro, Amérique du Nord, Royaume-Uni, Japon et pays avancés d'Asie du Sud-Est

En Afrique, le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 3,2% (6) en 2019, contre 3,4% en 2018, avec de fortes disparités entre les régions. En fait, en 2019, le taux de croissance du PIB réel varie de 0,3% en Afrique australe où il est le plus bas à 5,2% en Afrique de l'Est où il est le plus élevé. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré des taux de croissance de 3,7% et 3,6% respectivement (7), tandis que l'Afrique centrale (8) a enregistré un taux de 2,8%.

[6] PROPAC Report; Résumé analytique de l'étude sur l'impact de la COVID-19 sur les exploitations agricoles familiales en Afrique Centrale

[7] Ibid.

[8] L'Afrique centrale rassemble tous les pays de la CEEAC

2.4. IMPACT LIÉ À COVID-19 SUR LE CONTINENT AFRICAIN

Sur le continent africain, la stratégie globale proposée par l'UA suite aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a consisté à instruire les mesures de confinement et de quarantaine imposées dans les différents pays pour éviter la propagation du virus. Dans la plupart des pays, diverses mesures connexes (certaines très strictes) ont été imposées pendant une période d'environ trois mois, mais même par la suite, les activités ne sont pas revenues à la normale (jusqu'à présent - dans la plupart des cas, c'est du verrouillage au ralentissement). Des mesures ont abouti : à la fermeture des frontières, à la cessation ou dans une moindre mesure à la suspension de certaines activités, entraînant une baisse des revenus pour les populations, et donc une perte de salaire pour les travailleurs, y compris pour les paysans et leurs familles, tandis que ces derniers ne bénéficient d'aucun filet de sécurité en termes de protection sociale ou d'assurance chômage dans la plupart des pays africains.

Les conséquences économiques du COVID-19 sur les pays d'Afrique touchés par cette pandémie concernent la production, la consommation, les finances publiques et l'emploi.

À la suite de Covid-19, divers secteurs économiques ont été touchés et la vie sociale perturbée sur le continent africain, y compris les paysans et leurs activités respectives.

En Afrique, les impacts du COVID-19 se font ressentir de différentes manières et les mesures prises par les gouvernements respectifs ont également différé sur les domaines d'intérêt et d'exhaustivité. Selon une publication du tralac (Centre du droit commercial), la croissance prévue du PIB de l'Afrique de 3,2% pour 2020 devrait désormais tomber à -0,8%. Cela est dû au verrouillage partiel ou total forcé des économies provoquées par la pandémie. L'épidémie a entraîné des perturbations dans les divers secteurs, notamment le secteur financier et les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Bien que plusieurs pays du continent aient commencé à rouvrir leurs activités économiques, on prétend qu'en l'absence de solution médicale, la force de la reprise est très incertaine et l'impact sur les secteurs et les pays inégal. Compte tenu de l'énorme incertitude, les décideurs devraient rester vigilants et les politiques devront s'adapter à mesure que la situation évolue. Un soutien conjoint substantiel de la politique budgétaire et monétaire doit se poursuivre pour l'instant, en particulier dans les pays où l'inflation devrait rester modérée.

Dans ce rapport, une évaluation générale est présentée en ce qui concerne la façon dont les paysans du continent que nous avons affecté, ce qui est fait pour surmonter les défis connexes et les recommandations proposées pour assurer un avenir meilleur. L'évaluation est basée sur cinq (5) réseaux régionaux membres de la PAFO à travers le continent africain.

[9]<https://www.tralac.org/news/article/14658-the-impact-of-covid-19-on-east-african-economies.html>

III. RAPPORTS D'ÉVALUATION DES RÉSEAUX MEMBRES DE LA PAFO

Comme indiqué précédemment, les diverses mesures de confinement imposées par les pays à travers les pays africains ont affecté la vie des petits exploitants et de leurs entreprises agricoles dans le monde, mais surtout sur l'agriculture africaine qui était encore fragile. Par conséquent, cette étude commandée par PAFO en tant que plateforme continentale des organisations paysannes prend en considération ce qui a déjà été fait dans les régions respectives en Afrique pour obtenir une image globale de l'effet du COVID-19 sur les paysans africains.

L'étude identifie en outre les défis auxquels les paysans sont confrontés en raison de la pandémie et des réponses déjà en place ou recommandées, ainsi que des recommandations concrètes pour surmonter les défis connexes rencontrés dans les régions respectives. L'étude est basée sur diverses études d'évaluation et rapports réalisés par les membres respectifs de la PAFO - les cinq (5) organes régionaux de coordination (réseaux) des paysans dans leurs régions respectives sur le continent africain.

3.1. LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'EST



Source : Internet

Dans la Région de l'Afrique de l'Est, le rapport d'évaluation sur l'impact et les réponses liés au Covid-19 a été réalisé par la Fédération des paysans d'Afrique de l'Est (EAFV). L'EAFV est une organisation apolitique, à but non lucratif et démocratique de tous les paysans d'Afrique de l'Est. Son rôle est d'exprimer les préoccupations et les intérêts légitimes des paysans de la région dans le but de renforcer la cohésion régionale et le statut socio-économique des paysans. La Fédération, en plus d'exprimer les vues et les demandes des paysans sur des questions transversales, s'efforce également de promouvoir l'intégration régionale des paysans par le commerce et le bon voisinage.

3.1.1 IMPACT DU COVID-19 SUR LES PAYSANS ET RÉPONSES ASSOCIÉES

Lorsque le Covid-19 a frappé la région, les gouvernements respectifs de tous les pays de la région ont pris des décisions et des mesures préventives pour limiter les dégâts car le virus est extrêmement volatil, se propage très rapidement et affecte gravement tout le monde sans distinction. La population de la plupart des pays a été appelée à respecter les mesures d'hygiène et de confinement pour limiter la propagation du virus, le télétravail a été encouragé dans plusieurs pays pour continuer à travailler à domicile. Dans la région de l'Afrique de l'Est, tous les gouvernements ont mis en place des mesures de confinement qui comprenaient entre autres ; mettre les pays sous clé sans aucun voyage aérien et des mouvements limités à l'intérieur du pays. En conséquence, la production a été affectée dans divers secteurs, y compris l'agriculture.

À la lumière de ce qui précède, l'EAFf a procédé à une évaluation rapide de la situation pour essayer de comprendre comment les membres de l'EAFf ont été affectés. Selon le rapport d'évaluation de l'EAFf, certains pays membres sont spécifiquement examinés en détail pour montrer clairement comment les paysans de la région ont été affectés par ce qui est fait pour faire progresser le secteur agricole. L'EAFf a spécifiquement entrepris des évaluations et compilé des rapports sur les pays membres suivants ; Rwanda, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Burundi, RD du Congo et Soudan du Sud.

RWANDA : Le pays était en blocage total en raison du COVID-19 jusqu'au 30 avril 2020, date à laquelle l'économie a rouvert mais toujours avec de sévères restrictions. Seules les activités urgentes ont été autorisées et avec l'approbation des responsables gouvernementaux et en particulier des organes de sécurité. Le gouvernement du Rwanda, à travers le Ministère de l'Agriculture et des ressources animales (MINAGRI) et le Rwanda Agriculture Board (RAB), a apporté un soutien spécial à certaines coopératives des paysans dans les activités suivantes :

- Mécanisation (labour)
- Distribution d'intrants (en utilisant leur système de distribution d'intrants existant)
- Distributeur (APTC Ltd, MINAGRI & RAB, Agro Dealers-Districts & Secteurs Officiels-Paysans)
- Alors que la pandémie persiste, les paysans ne reçoivent pas de manière adéquate le soutien nécessaire à la vulgarisation au cours de cette saison principale 2020B, ce qui pourrait affecter la production ;
- Une pénurie de main-d'œuvre due à la réduction de la mobilité du personnel a également été identifiée au Rwanda car certains ouvriers ne vivent pas à proximité des exploitations agricoles et les mouvements inutiles (à la recherche d'emplois) ne sont pas autorisés.

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS QUI SONT ÉGALEMENT DES OPPORTUNITÉS AU RWANDA ;

I. Le gouvernement du Rwanda encourage l'utilisation des services économiques via les téléphones portables pour tous les Rwandais. Cela est considéré comme une opportunité pour e-GRANARY de fournir des services de paiement électronique et de vulgarisation électronique.

II. La banque centrale du Rwanda (BNR) a régularisé toutes les transactions monétaires liées via les téléphones et les comptes bancaires avec des frais gratuits de crédit et de débit, prolongation du délai de grâce pour ceux qui avaient déjà des crédits. Cela signifie qu'e-GRANARY a la possibilité de déployer une solution de paiement sans encourir les frais de transaction normaux.

UGANDA : L'Ouganda est entré dans un verrou jusqu'au 5/5/2020 où les transports publics ont été interrompus, les véhicules privés ne sont pas autorisés à circuler, y compris les cyclistes / bodabodas qui n'ont pas été autorisés à circuler. Toutes les entreprises non agricoles / alimentaires ont été suspendues. Les activités agricoles ont reçu le feu vert mais pas de rassemblements. Les producteurs du pays ont toujours accès aux intrants et les pensionnaires ougandais sont toujours ouverts aux intrants. Le défi consistait principalement à suspendre les transports publics dans le pays. Les petits exploitants dépendent fortement des bus et des taxis pour transporter les intrants agricoles. Ils ont donc dû louer des camions ou des camionnettes depuis les grandes villes jusqu'à leur emplacement. Cela rendait le coût d'acquisition des intrants élevé, ce qui n'avait aucun sens commercial. De plus, les paysans ont été confrontés à des problèmes de trésorerie. Avec une grande partie de la population urbaine confinée dans leurs maisons, le marché intérieur des produits agricoles a chuté car tout le monde dépensait avec parcimonie. Cela a considérablement affecté les ventes et les liquidités disponibles pour les paysans.

KENYA : Même avant que la pandémie de COVID-19 ne frappe à sa porte, le pays était confronté à une invasion dévastatrice de criquets pèlerins. Cela a ajouté aux contraintes posées par les pluies excessives subies à partir d'octobre 2019. Le ministère de l'Agriculture estime désormais que 10 000 hectares de terres cultivées ont été détruits pendant la seule longue saison des pluies. Et les pertes après récolte devraient être plus élevées que d'habitude, car le grain n'a pas séché suffisamment par temps humide. Donc, quand Covid-19 a frappé, c'était un défi supplémentaire.

En raison du COVID-19, les mesures administratives prises ont inclus la fermeture des marchés de produits, les couvre-feux de l'aube au crépuscule et la cessation des déplacements à destination et en provenance de deux grandes zones urbaines, Nairobi et Mombasa. Celles-ci ont été très perturbantes pour la livraison de nourriture. C'est parce que le système alimentaire kényan est largement dominé par de petits transporteurs indépendants en tant que lien entre les producteurs et les consommateurs. Les marchés de produits, qui sont au cœur de la distribution dans les zones urbaines, servent les consommateurs et les petits détaillants. Ce système informel traditionnel représente environ 90% du marché. Le ministère responsable a également annoncé son intention d'importer du maïs, environ 4 millions de sacs, à la suite de l'évaluation de son comité de sécurité alimentaire selon laquelle les stocks actuels peuvent durer jusqu'à la fin avril. Les volumes importés représentent un peu plus d'un mois de couverture, estimé à environ 3 millions de sacs.

LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT KÉNYAN POUR ATTÉNUER LES EFFETS DE LA PANDÉMIE ;

- Le ministère de l'Agriculture a accepté de classer le transport de denrées alimentaires comme un service essentiel, afin d'améliorer l'approvisionnement alimentaire dans les zones urbaines.
- Le Kenya a également des programmes de transfert d'argent ciblant plus d'un million de personnes qui reçoivent 2 000 shillings kényans, soit 19 dollars, par mois. Le Trésor national a alloué 10 milliards de shillings supplémentaires à ce programme pour soutenir les groupes vulnérables, y compris les personnes âgées et les orphelins pendant la période de pandémie.
- Réduction de la TVA de 18% à 16%.
- Réduction des frais de transaction d'argent mobile par MPESA.
- De nombreuses banques ont également suivi l'exemple et supprimé les frais associés au transfert d'argent de la Banque vers MPESA et MPESA vers la Banque pour encourager l'utilisation des paiements numériques.

TANZANIE : Il n'y a pas eu beaucoup d'informations partagées sur la Tanzanie, mais le gouvernement n'a pas institué de mesures de réduction et donc toutes les entreprises ont continué à fonctionner dans tous les secteurs, y compris les activités des paysans.

BURUNDI, RDC ET SOUDAN DU SUD : Ce sont des pays avec des conflits déjà prolongés et la panique était quelque peu mais aussi la situation alimentaire s'est aggravée d'une manière ou d'une autre, spécialement avec le verrouillage régional.

QUELQUES DÉFIS RÉGIONAUX GÉNÉRAUX ;

- Avant le verrouillage, plus de 6 millions, plus de la moitié de la population était déjà en situation d'insécurité alimentaire et plus de 2 millions de malnutris, ce qui signifie que Covid-19 venait essentiellement aggraver la situation.
- Les conséquences connexes ont entraîné une faible demande de produits agricoles.
- Il y a déjà des défis dans la récolte des produits actuels et aussi dans l'organisation et la coordination des semis de cultures pendant cette saison.
- Les fournisseurs ont cessé de donner des marchandises à crédit et exigent des transactions au comptant uniquement.
- Le coût du financement, y compris ce qui est nécessaire pour l'agriculture, devrait augmenter.
- On s'attend à ce que les employés demandent de l'aide pour pouvoir continuer à travailler avec des forfaits Internet à distance et des indemnités d'appels téléphoniques.
- Les entreprises agricoles dépendent des réunions de groupes Des paysans / coopératives pour interagir avec les paysans, mais celles-ci ont été interdites.
- Les déplacements limités ont affecté les efforts de distribution des intrants.
- Perturbations de l'agrégation des récoltes de janvier et février en raison des verrouillages qui ont limité le commerce en raison des problèmes de transport principalement au Kenya, au Rwanda et en Ouganda comme mentionné ci-dessus.

LES MESURES PERTINENTES À PRENDRE ;

- Tout d'abord, il sera nécessaire d'avoir une meilleure compréhension de l'implication du COVID-19 sur l'agriculture dans la région et les membres de l'EAFD de manière globale.
- Il est nécessaire de disposer d'une nouvelle stratégie d'accès au marché et de la meilleure façon de fonctionner dans le contexte de déplacements limités.
- Encourager les paysans à utiliser la technologie pour déclarer les incidences liées aux cultures à des fins d'assurance.
- Engager des entrepreneurs locaux issus de groupes des paysans et capables d'utiliser la technologie pour aider les paysans qui ont des défis sans technologie.
- Augmentation de la formation à la maîtrise des technologies, ce qui nécessite une allocation budgétaire supplémentaire pour ces activités de formation.
- Il sera nécessaire d'embaucher plus de personnel qui aidera l'entreprise à adopter et à utiliser correctement les nouveaux outils et à concevoir une nouvelle solution pour le changement de paradigme à venir. Il s'agira de postes tels que chefs de produit, chefs de projet, spécialistes de la conception centrée sur l'humain pour aider à mieux adapter les nouveaux produits aux clients tout en tirant parti de la technologie.

QUESTIONS LIÉES AU FINANCEMENT ;

- Il y a un ralentissement des discussions sur le financement.
- Les entités de financement ont une attitude attentiste.
- Les banques ne souhaitent pas non plus déployer de nouveaux prêts car elles se concentrent sur le recouvrement et la restructuration de la dette pour les clients actuels.
- On s'attend à une augmentation des coûts de financement, y compris des exigences de qualification pour les opportunités de financement qui seront disponibles.

3.1.2. AUTRES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES NOTABLES

- **À QUI LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES MOYENS D'EXISTENCE SONT LES PLUS MENACÉS ?**

Une des conséquences immédiates sera la réduction de la capacité de production des petits producteurs les plus vulnérables alors que des milliers d'entre eux sont déjà touchés par de multiples crises (météo irrégulière, invasion acridienne). Cela augmente la probabilité d'une crise alimentaire et de déficits nutritionnels dans les quelques mois à venir si aucune mesure n'est prise dans certains pays du continent africain.

- **EFFET SUR LES CHAÎNES DE VALEUR CIBLÉES**

Le coût des intrants a augmenté, augmentant le coût de production. Certains paysans n'utiliseront pas les intrants en raison de la pénurie et du coût qui affecteront leur rendement et donc leurs revenus escomptés. Les efforts d'agrégation, qui sont essentiels à l'accès au marché pour les paysans sont déjà affectés.

- **EFFET SUR L'ACCÈS AUX INTRANTS AGRICOLES**

La pénurie et le coût sont les principaux effets observés jusqu'à présent.

- **EFFET SUR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE**

La fermeture des marchés de produits, les couvre-feux de l'aube au crépuscule et la cessation des déplacements dans certaines parties de la région (y compris les déplacements des centres urbains vers les zones rurales) ont gravement affecté les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Celles-ci ont été très perturbantes pour la livraison de nourriture. En effet, le système alimentaire de la région est largement dominé par de petits transporteurs indépendants en tant que lien entre les producteurs et les consommateurs.

- **EFFET SUR LES INTRANTS ET LES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES**

Déjà dans certains endroits (comme le Kenya), le coût de la farine de maïs augmente en raison de la pénurie de maïs. La région s'attend à ce que les prix des denrées alimentaires augmentent dans les mois à venir en raison de l'augmentation des coûts de production comme expliqué précédemment et de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement.

- **CHAÎNE (S) DE VALEUR LES PLUS TOUCHÉES**

L'aliment de base le plus commercialisé est le maïs, il sera donc le plus touché, suivi du riz, les légumineuses. Il est également important de mentionner que les cultures de rente (café, thé, noix de cajou), les produits horticoles (fleurs coupées), les avocats qui sont principalement destinés à l'exportation ont vu leurs demandes chuter de manière significative avec une énorme implication sur les recettes en devises des pays exportateurs qui à leur tour réduira le montant des primes payées aux petits paysans.

- **AUTRES FACTEURS AYANT UNE INCIDENCE SUR LA PRODUCTION, LA DEMANDE ET L'OFFRE ALIMENTAIRES**

Pénurie de main-d'œuvre (coûteuse à embaucher de la main-d'œuvre agricole) et aussi le coût est augmenté en raison du fait d'investir dans des matériaux de protection pour les ouvriers ; Ressources disponibles limitées pour l'agriculture compte tenu de la contraction des économies et du fait que la plupart des ressources sont allouées à la lutte contre le Covid-19.

- **ACTIONS GÉNÉRALES POUR ATTÉNUER L'IMPACT SUR LES ORGANISATIONS DE PETITS PRODUCTEURS**

Les éléments suivants sont recommandés ;

- Bons d'intrants - pour permettre aux paysans d'accéder et de s'offrir les intrants même lorsque les prix augmentent.
- Utiliser le fonds de roulement pour les PME de l'agro-industrie, les fournisseurs de services de la chaîne de valeur comme e-GRANARY et les commerçants pour leur permettre de continuer à être le lien entre les paysans et le marché.
- Utiliser les EPI auprès des personnes clés de l'organisation de producteurs pour leur permettre de continuer à gérer les activités de coordination et de formation au sein de leurs groupes. Cet équipement serait également utile pour les agrégateurs de produits, en particulier l'assurance qualité en vue de l'accès aux marchés.
- Minimiser les chocs : des efforts doivent être faits pour minimiser le choc sur l'agriculture en premier lieu. Le Kenya et l'Ouganda doivent continuer à réprimer l'épidémie de criquets en cours et veiller à ce que, malgré les verrouillages de COVID-19, les paysans puissent continuer à planter et commercialiser leurs cultures, et avoir confiance dans les mesures dans les mois à venir :
- La mise en jachère des terres auparavant à des fins agricoles. Des cultures simples à cultiver, telles que les pousses de manioc qui peuvent être cultivées sur une plus grande variété de terres, seraient idéales et devraient être envisagées.

• RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN PÉRIODE DE COVID 19

Par des réunions virtuelles pour guider les organisations paysannes et les coopératives sur la manière de poursuivre les activités de la chaîne de valeur.

• AUTRES INTERVENTIONS IMPORTANTES NÉCESSAIRES

Les autres interventions nécessaires importantes comprennent :

- Formation - une formation accrue sur l'utilisation de la technologie étant donné que la collecte continue d'être limitée.
- Fournir un équipement de protection individuelle à notre personnel classé et à nos sous-traitants pour leur permettre de continuer à interagir avec les paysans et autres parties prenantes
- Amélioration des infrastructures de stockage au niveau des producteurs agricoles pour atténuer les pertes après récolte.

Remarque : De nombreux petits paysans manquent de stockage pour conserver leurs récoltes si les acheteurs sont retardés en raison du verrouillage ou de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement, une pluie peut détruire les rendements complets, après la récolte.

En conclusion, il est important de noter que les effets du COVID-19 se sont déjà fait sentir. La pandémie a déjà ébranlé la chaîne d'approvisionnement alimentaire (la demande d'agro-produits a diminué), stoppé les activités dans les domaines agricoles et les services de soutien (vulgarisation, crédit entre autres) et a mis la vie de personnes en danger. Cela crée une incertitude supplémentaire dans une région avec une certaine instabilité géopolitique et économique. L'EAFV et ses membres ont besoin de plus de soutien pour atténuer les menaces et les impacts de la crise du COVID-19 sur les systèmes alimentaires locaux, en garantissant la capacité de production grâce à un accès rapide aux intrants, aux informations, aux marchés et aux liquidités.

En réponse à ces défis, la plupart des pays de la région mettent en place des mesures pour soutenir les entreprises en difficulté, y compris les fonds de relance Covid-19 pour relancer des secteurs économiques clés en utilisant directement des financements (fonds) pour les entreprises éligibles. Tout en mettant en œuvre ces mesures, l'objectif est de soutenir la reprise des entreprises les plus durement touchées par le COVID19 afin qu'elles puissent survivre, reprendre leurs activités et préserver l'emploi, amortissant ainsi les effets économiques de la pandémie. Cependant, dans la région, l'agriculture n'a pas encore figuré en bonne place parmi les activités économiques (commerciales) les plus ciblées comme, le secteur de l'hôtellerie.

3.2 LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE



Source : Internet

Selon le rapport d'étude du PROPAC intitulé « Résumé de l'étude sur l'impact de Covid-19 sur l'agriculture familiale en Afrique centrale », les paysans de la plupart des pays de la région ont été touchés et diverses mesures d'atténuation ont été prises dans les pays respectifs. Conscients que cette pandémie ne se limite pas aux frontières d'un pays, et qu'une stratégie de réponse régionale était non seulement nécessaire mais vitale, les ministres en charge de l'Économie et des Finances de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) se sont réunis en mars 28, 2020 à Brazzaville, une réunion consacrée à «l'impact économique et financier du COVID-19 sur les économies de la CEMAC», à l'issue de laquelle, 14 résolutions ont été adoptées, pour permettre aux agents économiques d'amortir le choc économique résultant de la pandémie. En ce qui concerne la politique des États de l'Afrique centrale, la BEAC a fait une somme de 90 milliards de FCFA consacrée au financement de la lutte contre la propagation de ce virus dans la zone CEMAC. Cependant, ces mesures, qui constituent le plan d'urgence de la CEMAC, n'ont pas pleinement pris en compte ses effets néfastes sur le secteur agricole, et en particulier sur les exploitations familiales, car elles étaient principalement réparties en trois grands domaines / secteurs, qui comprennent les suivants : a) Renforcement du secteur de la santé; (b) Préservation de la stabilité macroéconomique et financière en soutenant le secteur privé et en maintenant les emplois, et (c) Approvisionnement régulier en produits médicaux et pharmaceutiques.

Ces interventions publiques, basées sur une situation ponctuelle, ont néanmoins permis d'atténuer les effets immédiats de la crise et d'éviter un effondrement des économies des pays d'Afrique centrale. Cependant, l'ampleur de la crise combinée à l'étouffement de l'activité économique causé par le lock-out montre ses limites pour contenir les dommages structurels aux économies.

Dans le même temps, en Afrique centrale, les petits producteurs souffrent de plein fouet des effets suivants du COVID-19 ;

- Manque d'informations adéquates sur la pandémie de coronavirus et les mesures de barrière afin d'éviter la contamination et la propagation du virus ;
- L'indisponibilité et l'inaccessibilité des équipements sanitaires pour la protection des paysans familiaux et de leurs ménages ;
- L'effondrement des moyens de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et les pertes après récolte ;
- Pénurie alimentaire et hausse des prix alimentaires ;
- Difficultés de transport des produits agricoles ; et
- Difficultés d'accès aux intrants agricoles, etc.

3.2.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

En 2019, en Afrique centrale, la croissance a été principalement tirée par la demande intérieure et extérieure. Cette reprise économique peut également s'expliquer par la diversification des partenaires commerciaux, en particulier les pays asiatiques - Chine et Inde en particulier - et dans une moindre mesure le Brésil en Amérique latine. Les bonnes performances du Cameroun, de la RCA et de la RDC en 2019 ont compensé la récession en Guinée équatoriale. Au Cameroun, deuxième économie de la région, la croissance du PIB réel a été estimée à 3,5% en 2019. Les crises sécuritaire et humanitaire et la crise sociopolitique actuelle dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest n'ont pas permis au gouvernement au rythme de la croissance. L'économie de la RCA a continué de se redresser après un ralentissement dû à la crise sociopolitique et institutionnelle. La croissance du PIB réel, estimée à 4,3% en 2018, a été soutenue par le secteur de la construction et des travaux publics, le secteur extractif et le secteur forestier, malgré une situation sécuritaire difficile et volatile. En RDC, première économie de la région représentant un tiers du PIB régional, le taux de croissance a atteint 4% en 2018. Les prix des matières premières y ont augmenté, et entre septembre 2017 et septembre 2018, les différentes productions minières ont enregistré des hausses. En Guinée équatoriale, la récession s'est poursuivie malgré la hausse des prix du pétrole. La contraction de l'économie s'est en effet intensifiée après la baisse de la production de pétrole des puits en exploitation. Le Tchad a renoué avec la croissance en 2018.

Cette amélioration fait suite à la renégociation de la dette commerciale extérieure du pays, au resserrement de la gouvernance financière et à des financements extérieurs importants. Le Congo a également renoué avec la croissance en 2018 grâce à la hausse des prix du pétrole et de la production intérieure. Le PIB du Gabon est passé à environ 2% en 2018, malgré une baisse de 4,3% de la production pétrolière.

En termes de contribution sectorielle au PIB des pays d'Afrique centrale, le secteur des services a le plus contribué au PIB nominal en 2019 (42,3%), alors que c'était le secteur industriel (42,3%) en 2018. Les secteurs industriels et des services en représentent plus de 84. % du PIB nominal de la région. La contribution du secteur agricole au PIB régional est restée stable entre 2018 (15,5%) et 2019 (15,6%).

3.2.2 IMPACT DU COVID-19 SUR LES PAYSANS ET RÉPONSES ASSOCIÉES

La pandémie COVID-19 a exposé les pays de la région de l'Afrique centrale à de graves répercussions économiques, notamment les suivantes :

- **LES PERTURBATIONS ÉCONOMIQUES RÉSULTANT DU CHOC SANITAIRE DOMESTIQUE :**

Outre l'augmentation des coûts humains, l'arrêt des activités, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, etc., ont profondément perturbé la production. En outre, le confinement pourrait avoir des effets négatifs sur les ménages vulnérables qui vivent dans la précarité et ont un accès limité aux filets de protection sociale. Pendant ce temps, la perte de revenus, la peur de la contamination, la perte de confiance et une incertitude accrue réduisent la demande.

- **CONSÉQUENCES DES RETOMBÉES MONDIALES DU COVID-19 :**

L'Afrique centrale face à de graves chocs externes - y compris un choc sur le commerce et des conditions financières mondiales plus strictes. Sur le plan commercial, un net ralentissement de la croissance des principaux partenaires commerciaux a réduit la demande extérieure, tandis que les perturbations des chaînes d'approvisionnement ont entraîné une réduction de la disponibilité des produits importés, ce qui pourrait entraîner des pressions inflationnistes. En outre, le resserrement brutal des conditions financières mondiales se traduit par une diminution des flux d'investissement vers la région et de sa capacité à financer les dépenses nécessaires pour gérer la crise sanitaire et soutenir la croissance. Cela devrait entraîner une baisse des dépenses publiques, une accumulation d'arriérés ou une augmentation des emprunts publics sur les marchés locaux, avec des conséquences néfastes pour le crédit et la croissance. Une croissance mondiale plus lente pourrait également réduire les envois de fonds, réduire le revenu disponible et accroître les pressions extérieures. En outre, certains secteurs tels que le tourisme, l'hôtellerie et les transports ont été gravement touchés par les restrictions de voyage.

- **CHOC SUR LES PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES :**

La baisse de la demande mondiale, en particulier de la part des principaux partenaires économiques, la Chine et l'Union européenne, se traduira par une baisse des prix des principales matières premières exportées, en particulier le prix du pétrole brut et agricole matières premières, en particulier l'huile de palme, le cacao, le coton et le café. La baisse de la demande mondiale affectera ainsi certains secteurs tels que les hydrocarbures, la foresterie, l'agriculture industrielle d'exportation et le tourisme. La forte baisse des prix des produits de base est un autre choc pour les pays riches en ressources de la région. Cela accentuera davantage l'impact de la pandémie. Le choc des termes de l'échange pèsera sur la croissance et accroîtra la vulnérabilité budgétaire et extérieure, mais surtout, les produits de base à faibles revenus entraîneront une contraction des ressources des pays de la région pour lutter contre l'épidémie et soutenir la croissance.

- **CHOC D'OFFRE ET DEMANDE INTÉRIEURE :**

Bien que les principaux chocs soient ceux liés à la demande, les pays d'Afrique centrale pourraient également subir un choc d'offre en ce qui concerne la composition des importations. En fait, une grande partie des importations se compose de consommation intermédiaire et de biens de consommation directe tels que les produits alimentaires.

Le ralentissement de la production dans les pays partenaires et l'arrêt virtuel du transport et du fret mondiaux affecteront le taux de production dans plusieurs secteurs économiques. Les navires sont rares, ce qui augmente les coûts pour les opérateurs. En outre, le ralentissement de l'économie et les investissements mondiaux contribueront à réduire les flux d'investissements étrangers, les envois de fonds des migrants, mais aussi les flux de financements extérieurs (subventions et emprunts). Enfin, la perturbation du marché boursier peut également avoir des impacts sur le marché des emprunts d'Etat qui auront des répercussions sur la dette et le financement de l'économie. En interne, les effets de la crise au niveau des ménages et des entreprises auront des impacts sur les gouvernements. Les baisses ou pertes de revenus des ménages, associées aux difficultés commerciales résultant de l'érosion de la demande, les mettent, par exemple, en difficulté pour s'acquitter de leurs obligations fiscales. De même, le système financier pourrait ultérieurement être affecté par le risque accru de mauvais crédit.

- **PROBLÈMES D'ORDRE SOCIAL :**

Enfin, au-delà des effets directs, les mesures de confinement et les restrictions aux déplacements dans les pays auront non seulement des effets sur l'économie mais aussi sur la vie sociale du pays. Les incertitudes liées à l'épidémie conduiront, par exemple, à des comportements irrationnels susceptibles d'accentuer les effets directs de la maladie sur l'économie. Les coûts liés au stress ou les effets psychologiques résultant du verrouillage s'ajoutent aux coûts directs de prévention ou de traitement de l'épidémie.

Remarque : Il est rapporté que le PIB réel des pays de la CEEAC devrait se contracter de 1,2% en 2020, le pire résultat jamais enregistré. Ce chiffre est inférieur d'environ 3,3 points de pourcentage aux prévisions.

3.2.3 PERCEPTIONS DES PAYSANS FAMILIAUX SUR COVID-19

Dans la plupart des pays de la région de l'Afrique centrale, les radios rurales et / ou communautaires restent les canaux d'information privilégiés en milieu rural du fait que ce média est spécialisé dans la diffusion d'informations relatives au monde rural, transmet exclusivement en modulation de fréquence, donc ils sont très à l'aise à l'écoute, et enfin, consacrent plus de temps d'antenne en langue locale qu'en français, ce qui permet à son public, généralement analphabète, de suivre presque tous les programmes. Selon les résultats, 59% des personnes interrogées ont déclaré avoir entendu parler du COVID-19 pour la première fois dans des programmes diffusés par des stations de radio rurales et / ou communautaires. 18% des personnes interrogées déclarent avoir pris connaissance de la pandémie par message téléphonique adressé par les compagnies de téléphone, à des familles proches vivant en ville ou via leurs prestataires de services (transporteurs, commerçants, distributeurs d'intrants, etc.) ou encore sur les marchés; 7% par des agents d'appui / conseil / vulgarisation pour les projets / programmes en cours d'exécution; 5% par la télévision, 11% par les autorités locales (administration, chefferie traditionnelle, religieuse, etc.)

En général, jusqu'au 15 mars 2020, le nombre de Covid-19 était insignifiant en Afrique centrale au point où, pour 47% des paysans familiaux interrogés résidant dans les zones rurales, Covid-19 était assimilé à une maladie des « blancs » et blanchi » résultant de la mauvaise manipulation des molécules (virus) dans les laboratoires. 36% des sondés avaient une autre perception de Covid-19 basée sur une logique de destin et d'équité naturelle qui postule que c'est au tour des Blancs cette fois.

Il repose sur deux arguments. La séparation irréductible du destin des peuples et de la maxime qui fonde ce malheur finit par envahir tout le monde : « Il pleut sur tous les toits ». Ainsi, l'Afrique, qui a déjà eu sa part de malchance (comme Ebola), est épargnée par l'infection par le virus Covid-19 qui est destiné à la race blanche. De plus, le principe de justice naturelle qui veut que les innocents ne soient pas victimes de la « sorcellerie » des autres. En d'autres termes, le Covid-19 blanc n'a aucune emprise sur les Noirs innocents qui n'ont aucun lien avec lui. L'idée d'invulnérabilité des noirs face au virus est également évoquée par 11% des répondants. Elle repose sur trois facteurs principaux : la croyance en la suprématie biologique de la race noire sur les occidentaux. Ceux-ci fondent leur point de vue sur la survie des Noirs à plusieurs épidémies précédentes et la protection divine. Enfin, 7% des personnes interrogées évoquent des hypothèses sur l'environnement du virus, en particulier celle sur la forte vulnérabilité du virus à la chaleur. Pour eux, l'Afrique aux températures élevées se croyait donc hors de portée.

Cependant, à partir d'avril 2020, le nombre de cas augmentant à un rythme inquiétant, les pays d'Afrique centrale ont réagi vigoureusement en adoptant des plans de réponse contre le COVID-19 et en appliquant strictement les mesures barrières dès la fin du mois dans les zones urbaines. En milieu rural, l'annonce par les gouvernements respectifs de la fermeture des marchés (quotidiens, hebdomadaires, périodiques, etc.), des établissements de restauration et de restauration, des lieux de culte, des écoles et des universités, des frontières terrestres, des vols ainsi que l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes a été à l'origine de la prise de conscience par les paysans familiaux de la gravité de la menace, qui n'était plus perçue comme lointaine. Ce sérieux a été amplifié au fil des jours par des campagnes de communication et de sensibilisation sur les mesures de prévention organisées par les gouvernements, et relayées dans les différents moyens de communication ainsi que par les élites et les autorités locales.

3.2.4 AIDE SPÉCIALE (FONDS) AUX PAYSANS

Au niveau régional (niveau PROPAC), il existe un petit fonds spécial dédié à l'appui aux paysans touchés par le COVID-19 dans le cadre du projet SAFE 2020 avec l'appui du FIDA. Cependant, ces fonds ne couvrent pas tous les pays membres. Au moment de la rédaction de ce rapport, seuls 3 pays avaient bénéficié de ces fonds. En outre, le projet FO4ACP aurait affecté des lignes budgétaires à l'acquisition d'équipements de télétravail et de kits de santé pour les organisations paysannes qui pourraient être consultés.

Généralement, dans les pays d'Afrique centrale, il n'y a pas de fonds spéciaux dédiés au soutien des entreprises touchées par le COVID-19. Mais chaque pays a mis en place des mesures de soutien aux entreprises, notamment sur le plan fiscal. Par exemple, au Burundi, le gouvernement a reçu des fonds fiduciaires pour aider et répondre à la pandémie de coronavirus. Mais le Burundi ne dispose pas de fonds spéciaux pour apporter une aide financière aux entreprises. Pour le Cameroun, il y a un soutien à la trésorerie des entreprises par l'allocation d'une enveloppe de 25 milliards de FCFA pour l'apurement des encours de crédits de TVA en attente de remboursement. Cependant, il n'y a pas de fonds spéciaux pour les entreprises. Le Cameroun a en outre mis en place un fonds de soutien aux PME, aux artisans et aux organisations de l'économie sociale dans le cadre du Fonds spécial créé par le gouvernement pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions. Le fonds est hébergé au sein du ministère chargé des petites et moyennes entreprises et les conditions d'accès ont été définies le 11 septembre 2020 par le ministre.

DOMAINES D'INTERVENTION CLÉS POUR LE SOUTIEN

Les domaines suivants ont été identifiés comme étant essentiels pour mériter un soutien connexe ;

- Formation, sensibilisation / information / communication sur Covid-19 ;
- Formation des coopératives aux bonnes pratiques d'hygiène sanitaire, alimentaire et nutritionnelle ;
- Fourniture et distribution de kits sanitaires aux producteurs : stations mobiles de lavage des mains, savon, masques, gels hydroalcooliques, désinfectants, etc.
- Mise à disposition de points d'eau potable communautaires ;
- Fourniture d'intrants agricoles destinés aux petits producteurs (semences de qualité, engrais, pesticides ;
- Mise en place de greniers communautaires pour la constitution de la réserve stratégique paysanne
- Appui à la logistique du transport et de la commercialisation des produits agricoles ;
- Renforcement des systèmes de commercialisation collective ;
- Appui au fonds de roulement pour relancer la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles selon les plans d'affaires et de développement des coopératives ;
- Formation des producteurs à l'utilisation des ICT et établissement de liens commerciaux.

CAPACITÉ DES MEMBRES POUR UN PLAIDOYER EFFICACE

Une masse critique de membres du PROPAC a été formée à la négociation et au leadership et aux compétences de lobbying et de plaidoyer, ce qui leur donne la capacité d'exprimer leurs préoccupations et leurs besoins et de défendre leurs intérêts. Les membres du PROPAC se défendent par le biais de réunions, de plaidoyer, de lobbying, de points de presse, de tables rondes, de conférences-débats, de dîners d'affaires, de mémos et de déclarations à la radio, à la télévision, dans les journaux, sur les réseaux sociaux, à des campagnes de rédaction de lettres et à des notes d'orientation.

Au total, leurs capacités doivent être améliorées en formation sur le lobbying et le plaidoyer, dans les techniques de négociation et de gestion financière des organisations paysannes en temps de crise, à travers un appui technique et financier (appui institutionnel et services économiques), à travers la communication, les échanges et les voyages.

3.3 LA RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



Source : Internet

Au cours des cinq dernières années, l'Afrique de l'Ouest a connu des crises répétées : crises environnementales et climatiques récurrentes, crises sociopolitiques persistantes, conflits endémiques liés à l'utilisation des ressources naturelles, à savoir les ressources pastorales, conflits et violences provoqués par la prolifération des groupes armés, des conflits communautaires et maintenant une crise sanitaire et systémique avec l'explosion de la pandémie COVID 19. Certaines de ces nombreuses crises, en particulier leur superposition, sont sources d'inquiétude, d'incertitude, de désolation et de sentiment de solitude et d'impuissance, voire de désarroi, pour les communautés agro-pastorales, rurales et agricoles en général.

Dans ce contexte dégradé, la pandémie COVID 19 met à rude épreuve les politiques et stratégies de développement nationales et régionales. Elle met également en évidence le faible niveau de préparation des États et de la région et les moyens limités dont ils disposent pour faire face à une crise sanitaire aux conséquences imprévisibles. La plupart des pays ne savent pas comment gérer les compromis de plus en plus difficiles entre la santé, la sécurité et les urgences alimentaires.

Les mesures publiques de confinement, les couvre-feux, les verrouillages, les quarantaines et les fermetures de marchés pour arrêter la propagation de la pandémie sont préoccupants et affectent la commercialisation de certains produits agricoles, y compris les produits périssables (produits maraîchers, fruits, lait, poisson, etc.) et le commerce du bétail sur pied.

Selon des études, 60 à 90% des aliments consommés dans la région transitent par les marchés territoriaux (FAO, CIRAD 2015) alors que la plupart de ces marchés risquent d'être fermés avec la propagation de la pandémie. Cela conduit à une diminution des revenus des paysans dans de nombreux bassins de production. Alors que la grande majorité des familles paysannes luttent déjà pour vivre ou survivre, ces pertes de revenus sont susceptibles d'avoir des conséquences dramatiques et d'augmenter le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

3.3.1 IMPACT DU COVID-19 SUR L'AGRICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Les pays d'Afrique de l'Ouest, comme de nombreux autres pays dans le monde, ont mis en place un verrouillage complet, limitant les mouvements dans tous les États pendant une période de plusieurs semaines afin de freiner la propagation de la pandémie de Covid-19. Par conséquent, les verrouillages ont entraîné des coûts économiques pour ces pays, car les chaînes d'approvisionnement et les perturbations logistiques ont fait des ravages dans tous les secteurs, en particulier le secteur agricole. De nombreuses entreprises ont commencé à se débattre avant l'entrée en vigueur des mesures en raison de la fermeture de nombreuses usines chinoises pour contenir le virus et, par conséquent, ne plus produire et expédier des composants de produits essentiels pour les entreprises de la région. Il est désormais clair que la perturbation de millions de moyens de subsistance a des effets disparates sur les ménages, les familles et les individus à faible revenu étant les plus durement touchés, et en particulier ceux qui perçoivent leur salaire quotidiennement.

Alors que les gouvernements et les organisations nationales de la région ont tenté de diriger les efforts de secours alimentaire dans les pays respectifs, de nombreuses familles ont encore faim et les prix des denrées alimentaires ont considérablement augmenté. Les marchés alimentaires locaux sont l'épine dorsale de l'économie agricole et approvisionnent la majorité de la population de la région. Alors que les supermarchés sont devenus plus importants dans certaines villes, ce sont ces marchés locaux qui dominent en offrant des opportunités de troquer des prix et d'acheter des produits alimentaires en vrac, tout en s'adressant aux particuliers qui ne peuvent se permettre d'acheter que de petites quantités de nourriture. L'inconvénient de ces marchés est leur potentiel limité de mise en œuvre de la distanciation sociale et, par conséquent, ils ont été fermés sous les nouvelles restrictions. Cela a créé des défis - non seulement pour les commerçants de produits alimentaires, mais pour de nombreuses familles dont la seule option est maintenant d'accéder à la nourriture dans les points de vente formels où les prix sont souvent supérieurs à ce qu'ils peuvent se permettre.

Alors que les défis persistent, les agro-industries sont gravement touchées à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, au Nigéria, comme dans d'autres pays africains, la pandémie a considérablement limité la production agricole, la transformation et le transport entre les paysans, les industries et les marchés. Alors que de nombreuses entreprises impliquées dans ces processus ont été classées comme des entreprises essentielles et sont donc toujours en mesure de fonctionner, des pénuries de main-d'œuvre et d'approvisionnement existent tout au long de la chaîne de valeur en raison du respect des directives de verrouillage et de la réduction de la demande des consommateurs. Ainsi, de nombreuses entreprises ont dû réduire leur production car l'accès aux matières premières est devenu plus difficile.

3.3.2 MESURES PERTINENTES POUR FAIRE FACE À L'IMPACT DE COVID-19

Au niveau régional, il a été convenu que les mesures d'urgence développées face à la pandémie COVID 19 ne doivent pas négliger la question fondamentale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans cette optique, le ROPPA a mis en place un Comité de Suivi et d'Action pour faire face aux crises affectant les paysans familiaux ouest-africains et à la crise systémique du COVID 19 pour prendre en charge trois enjeux majeurs :

- a) L'engagement et la mobilisation des différentes organisations socioprofessionnelles et des communautés rurales aux côtés des efforts des autorités locales, des États et des institutions régionales pour aider à stopper la propagation du COVID 19 ;
- b) La restauration de la capacité de production de centaines de milliers d'exploitations familiales, pastorales, agro-pastorales et halieutiques à travers la mise en œuvre d'instruments et de mesures appropriés, notamment pour la campagne 2020/2021, qui arrive très prochainement ; et
- c) Relance mondiale dans les terres et les pays en mettant en place des mesures et des instruments politiques appropriés, en s'appuyant sur l'expérience et les leçons tirées de ces crises, pour stimuler et, le moment venu, pour établir et mettre en œuvre un développement économique, social, inclusif et durable dans la terre, pour créer de la richesse et des emplois.

Outre les mesures et interventions régionales liées à la lutte et à l'arrêt de la propagation du Covid-19 ainsi qu'à la gestion des conséquences, certains pays ont rendu compte de la situation au niveau national et il s'agit du Mali et du Sénégal.

MALI : Dans un effort pour arrêter la propagation du Covid-19, les mesures suivantes ont été prises par le gouvernement du Mali ;

- La suspension des ateliers, réunions de concertation, séminaires et groupes de plus de 50 personnes.
- La mise en place d'un fonds spécial de 100 milliards de francs CFA pour soutenir les familles les plus vulnérables, mis en place dans 703 communes du pays.
- Réduction des taxes sur les produits essentiels, en particulier le riz et le lait.
- Prise en charge pour les mois d'avril et mai 2020, des factures d'électricité et d'eau des ménages nécessiteux.
- La distribution gratuite de 56 000 tonnes de céréales et 16 000 tonnes d'aliments pour animaux au profit des personnes vulnérables touchées par Covid-19.
- Le lancement du programme « un malien, un masque », avec la commande de « 20 millions de masques ».

IMPACTS CONNEXES SUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET L'ACCÈS AUX MARCHÉS ;

- Augmentation du prix des produits alimentaires. La hausse des prix s'explique par la panique des achats de la population, le comportement spéculatif de certains commerçants et les problèmes d'approvisionnement dus aux restrictions de mouvement. Ces augmentations ont conduit le gouvernement à fixer le prix de quelques produits de base dont le riz, le sucre et l'huile.
- La suspension des programmes agricoles à l'approche de la saison des pluies, ce qui peut avoir des conséquences sur les récoltes futures.
- La réduction des mouvements d'animaux dans le cadre de la transhumance suite à la fermeture des frontières.

INTERVENTIONS RAPIDES ;

- Un plan d'action pour la période de mai à décembre 2020 a été soumis aux partenaires pour financement. Les partenaires sont : la DDC, Oxfam Belgique, le Fonds international pour le régime foncier et forestier, GRASSROOT, WHYHUNGER, UPA DI.
- L'objectif général du plan d'action est de développer une stratégie d'information et de sensibilisation en appui au programme de réponse gouvernementale contre la pandémie COVID-19 pour les exploitations familiales des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti pour contrer la propagation et éliminer le virus dans le pays.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS SONT ;

- Diffusion d'informations, sensibilisation et équipement dans des kits de protection pour les organisations paysannes et les paysans familiaux.
- Formation des paysans pour assurer des séances d'information et de sensibilisation des populations.
- Diffusion de messages sur les radios et télévisions communautaires.
- Conseil aux exploitations familiales pour la gestion rationnelle des stocks de production afin d'éviter d'éventuelles crises alimentaires.

SÉNÉGAL : Dès l'annonce des premiers cas confirmés de COVID-19 au Sénégal début mars 2020, diverses mesures ont été prises pour lutter et arrêter la propagation et éliminer le virus dans le pays. Les mesures comprenaient la sensibilisation des acteurs ruraux par la diffusion de messages sur le lavage des mains et la distanciation sociale, entre autres.

Dans cette optique, il a été demandé à la population rurale d'assurer ce qui suit :

- Respecter les règles d'hygiène édictées et mises en œuvre par les autorités sanitaires nationales.
- Évitez les rassemblements publics, les ateliers et les conférences, etc.
- Réduire les déplacements dans les transports publics et limiter les déplacements sur le terrain.
- Limiter l'occupation des lieux de rassemblement publics (marchés forains, puits, forages, places de village, etc.)

Afin de compléter diverses initiatives nationales, une proposition de projet a été soumise à AGRICORD. Cette proposition vise à accroître dans 4 régions du Sénégal, la résilience des exploitations agricoles familiales et des ménages ruraux vulnérables au COVID-19 à travers le renforcement des capacités de production et d'alimentation ainsi que des conditions sanitaires et à accompagner dans l'élaboration et la négociation de propositions de politiques publiques et après les mesures COVID-19.

Cinq résultats sont attendus, à savoir :

1. 1 000 exploitations familiales et/ou ménages ruraux, soit environ plus de 10 000 individus, éliminent et utilisent des produits et des matériaux de protection contre le COVID 19.
2. 1 200 tonnes de céréales (riz, maïs, sorgho et mil) produites et couvrant les besoins alimentaires pendant 12 mois.
3. 100 tonnes d'arachides et 100 tonnes de légumes produits et commercialisés renforçant les moyens d'existence d'au moins 300 ménages.
4. 400 coqs et poules de race améliorée produits et commercialisés renforçant les actifs liés aux moyens de subsistance de 100 ménages.
5. Soutien technique fourni pour élaborer des propositions de réponse post-COVID-19.

3.4 LA RÉGION AFRIQUE DU SUD



Source : Internet

La Confédération sud-africaine de l'Union agricole (SACAU) s'est engagée à suivre et surveiller régulièrement l'impact de la pandémie sur les paysans d'Afrique australe, à travers ses organisations membres dans les différents pays. Cela fait partie de ses efforts plus larges pour tenir les paysans régulièrement informés des impacts plus larges du virus afin de leur permettre de mieux gérer les risques émergents et de profiter des opportunités émergentes. Lorsque des cas de Covid-19 ont commencé à être signalés dans la région de l'Afrique australe, la plupart des gouvernements de la région ont commencé à instituer diverses mesures, notamment des interdictions de voyager aux niveaux local et international, des interdictions d'assemblées de réunions, des contacts inutiles avec des personnes, ainsi qu'un certain degré de "confinements" où les citoyens étaient tenus de rester à la maison et de ne pas se rendre sur les lieux de travail pour éviter de contracter ou de propager le COVID-19.

La pandémie a eu un impact négatif sur pratiquement tous les secteurs, et son impact sur l'agriculture s'est particulièrement démarqué en raison de son rôle central dans la fourniture de nourriture, de ses liens avec le reste des économies et d'autres facteurs. Ainsi, les paysans et les organisations nationales des paysans (ONP) qui les représentent figurent parmi les principaux acteurs économiques qui sont durement touchés par la pandémie.

3.4.1 IMPACT DU COVID-19 SUR LES PAYSANS ET RÉPONSES ASSOCIÉES

D'après l'enquête menée par la SACAU pour évaluer l'impact de la pandémie sur les organisations nationales paysannes (ONP) respectives, il est précisé que les paysans ont été touchés et leurs activités perturbées. Tout a commencé avec le défi de faire face à la panique créée par la pandémie et les graves perturbations du marché.

La pandémie s'est développée très rapidement et a semé la panique dans tous les domaines et secteurs. Au départ, il y avait des informations sur la façon dont la pandémie se développait et ses impacts étaient très limités. Ainsi, naturellement, le principal défi auquel sont confrontés les OPN était simplement de bien comprendre la situation qui se déroulait et ses impacts directs et indirects sur le secteur. Cela a rendu difficile la fourniture urgente des informations indispensables aux paysans. En outre, les OPN ont dû suspendre indéfiniment une grande partie de leurs activités sur le terrain, notamment l'organisation de journées de terrain et d'expositions pour les paysans, la convocation de réunions consultatives et l'organisation de formations et / ou d'ateliers pour les paysans, ainsi que la mise en œuvre de programmes financés par les donateurs. Les verrouillages signifiaient également que les secrétariats des OPN devaient travailler à domicile, une décision qui s'accompagnait également de ses propres défis, tels que la connectivité Internet et la gestion d'une nouvelle façon de travailler et d'interagir.

Concernant les perturbations du marché, c'était l'impact le plus souvent cité des mesures de verrouillage et autres restrictions mises en place pour faire face à la pandémie sur les paysans. Les perturbations ont été graves et ont affecté les marchés des intrants et des extrants aux niveaux local, national et international (exportations et importations). Par exemple, en Tanzanie, la fermeture des frontières a conduit à l'annulation des commandes d'exportation des paysans horticoles, alors que l'effondrement des enchères aux Pays-Bas en raison des restrictions liées au COVID-19 a affecté les producteurs de fleurs au Zimbabwe. Cela a eu un impact négatif sur leurs revenus et affectera à terme leur prochain cycle de production. Dans des pays comme le Lesotho, la Namibie, les Seychelles et la Tanzanie, la fermeture des installations touristiques telles que les hôtels / lodges qui leur fournissaient des marchés de niche, ainsi que des restaurants, des établissements de restauration rapide et d'autres entités de restauration alimentaire a réduit la demande de produits. Pire encore, la plupart des produits touchés étaient des denrées périssables, comme les légumes frais.

En l'absence de marchés alternatifs, une situation d'offre excédentaire a été créée, ce qui a entraîné une baisse des prix et une partie des produits gaspillés dans le champ ou a dû être jetée. Les producteurs de volaille ont étendu leurs régimes alimentaires en cherchant des acheteurs alternatifs ou en attendant que le marché se redresse, augmentant ainsi leurs coûts de production. Avec la fermeture des écoles, les céréaliculteurs du Lesotho et d'Eswatini ont perdu sur un marché fourni par le programme d'alimentation scolaire HomeGrown, qui pendant un certain temps a offert une option fiable et mieux rémunérée aux producteurs de maïs et de haricots.

À Eswatini, le gouvernement a eu recours à l'importation de volumes plus importants de céréales en prévision de perturbations prolongées du commerce en raison de l'épidémie de COVID-19, qui pourrait affecter la disponibilité des aliments. La résolution du gouvernement est venue à un moment où les paysans n'avaient pas encore récolté leurs produits (en particulier le maïs et les haricots). Au moment de la récolte, le marché sera inondé de maïs et de haricots importés. Par conséquent, les paysans finiront par perdre des revenus. En Namibie, les paysans commerciaux dont les employés n'étaient pas hébergés dans leurs fermes ont été touchés par les interdictions de voyager. Ces mesures de confinement ont également affecté le mouvement des produits agricoles de la ferme, en particulier par les commerçants informels. Les producteurs de volaille de Madagascar qui dépendent des transports publics pour transporter leurs poulets au marché ont été gravement touchés par les restrictions de voyage.

D'AUTRES DÉFIS ONT ÉTÉ MIS EN ÉVIDENCE COMME SUIV ;

- Compréhension limitée de la situation actuelle et des impacts futurs sur le secteur.
- Données et informations inadéquates sur les impacts du virus.
- Ressources financières et techniques limitées pour une meilleure compréhension.
- Faire face aux mesures gouvernementales qui ont entravé les opérations commerciales.
- Mauvaise communication entre les différents niveaux des structures gouvernementales.
- Incapacité à fournir un soutien technique direct et des conseils aux paysans.
- Incapacité à suivre et suivre les projets de développement.
- Accès limité au marché.
- Annulations de commandes.
- Réduction de la demande de produits.
- Bas prix des matières premières.
- Production / pertes à la ferme.
- Pertes après récolte.
- Augmentation des prix des intrants.
- Perte de revenu.
- Défis de trésorerie impactant les opérations actuelles et les investissements futurs.
- Accès limité aux services de vulgarisation et d'appui aux connaissances.
- Pénurie de main-d'œuvre.
- Pénurie d'intrants (engrais, médicaments vétérinaires, etc.).
- Problèmes de transport et de logistique.
- Ventes forcées - prix plus bas.
- Retard de récolte et de vente.

RÉPONSES NOTABLES POUR FAIRE FACE À L'IMPACT LIÉ À COVID-19

Les points ci-dessous donnent un aperçu des différentes manières dont les OPN ont répondu aux défis immédiats auxquels ils étaient confrontés dans leurs pays respectifs.

Ceux-ci comprennent les suivants ;

- Mise en place de canaux de communication virtuels avec les membres et le personnel.
- Mise en place de réunions virtuelles.
- Fourniture d'informations et de conseils aux membres.
- Analyse de situation / étude d'impact.
- Préparation des soumissions écrites de l'impact au gouvernement.
- Mettre en place un comité consultatif du secteur agricole COVID-19.
- Engagements avec les autorités autorisées et d'autres parties.
- Négocier et faire pression avec le gouvernement.
- A encouragé les paysans membres à poursuivre la production.
- Élaboration de documents d'opinion avec recommandations.

Remarque : Les réponses ci-dessus indiquent que les OPN ont répondu à la pandémie du COVID-19 de diverses manières. Le Conseil agricole de Tanzanie (ACT), l'Union des paysans commerciaux (CFU) du Zimbabwe, l'Union nationale des paysans du Lesotho (LENAFU) et l'Union nationale des paysans de Namibie (NNFU), par exemple, ont soumis des documents d'opinion à leurs ministères chargés de l'Agriculture dans leurs pays où ils ont décrit des mesures réactives qui pourraient être explorées pour assurer la continuité des activités dans le secteur agricole dans le cadre de la pandémie actuelle.

D'autres, le syndicat des paysans de Namibie (NAU), Association des paysans des Seychelles (SEYFA) et Syndicat des paysans du Zimbabwe (ZFU)) ont eu des contacts verbaux constants avec les autorités compétentes dans le même but. Le syndicat sud-africain de l'industrie agricole (AgriSA) a présenté des observations écrites et eu des contacts verbaux avec les secteurs public et privé. Ils ont également partagé des mesures de précaution avec leurs membres et leur ont fourni des conseils pour un milieu de travail sûr sur leur site Web. ZFU a également élaboré un plan de préparation au Covid-19 à court, moyen et long terme.

Certains des efforts des organisations nationales paysannes (ONP) ont donné des résultats positifs. Par exemple, la proposition de la NNFU au ministre de l'Agriculture a conduit à une décision du gouvernement d'introduire un plan de relance pour l'agriculture qui est géré par la banque agricole. LENAFU a négocié avec succès la délivrance de permis de voyage aux paysans, leur permettant de continuer à produire et à acheminer leurs produits vers différents points de vente. Des organisations telles que LENAFU et ZFU ont également développé des plateformes virtuelles (par exemple WhatsApp) pour échanger des informations avec leurs membres ainsi qu'avec des partenaires.

En outre, des engagements et des interventions pertinents ont conduit les gouvernements à adopter des mesures qui encourageaient les paysans à continuer de produire et de fournir de la nourriture au marché local. Cependant, alors que le secteur agricole et alimentaire a été classé parmi les secteurs de services essentiels dans presque tous les pays sous verrouillage, les mesures de riposte instituées par les gouvernements pour les paysans et l'agriculture n'ont pas été uniformes. La Tanzanie, par exemple, a institué des réglementations générales, qui n'étaient pas spécifiquement liées à l'agriculture. Au Botswana, au Lesotho, à Eswatini, en Afrique du Sud et au Zimbabwe, les praticiens du secteur ont reçu des permis spéciaux qui leur ont permis de continuer leurs activités quotidiennes tout en observant les déclarations de santé publique. Peu de pays (comme la Namibie et l'Afrique du Sud) ont fourni un plan de relance économique à leurs paysans.

3.4.2 CONSULTATIONS PERTINENTES AVEC LES GOUVERNEMENTS

En ce qui concerne les consultations avec les gouvernements respectifs, la plupart des ONP ont indiqué qu'elles étaient généralement officiellement consultées par leurs gouvernements lors de l'élaboration de leurs réponses à la pandémie. Par exemple, le gouvernement tanzanien a demandé à ACT de fournir une évaluation rapide de l'impact de la pandémie sur l'agriculture. De plus, AgriSA a été impliquée dans une équipe spéciale, SEYFA, qui fournit des contributions par le biais d'un comité national d'intervention. Un autre exemple est celui du Zimbabwe où le ZFU s'est engagé à donner la priorité aux services essentiels nationaux dans le secteur agricole.

Cependant, pour les structures de réponse, très peu d'ONP ont été directement impliquées dans les comités et autres structures de gouvernement mis en place en réponse à la pandémie. Seuls AgriSA, NAU et SEYFA ont été directement impliqués dans les structures nationales mises en place en réponse à la pandémie. AgriSA est membre de l'équipe nationale de travail composée d'agriculture organisée établie par le ministre de l'Agriculture, qui se réunit deux fois par semaine pour discuter de l'impact et des mécanismes de réponse du secteur à l'épidémie. SEYFA siège dans un comité national présidé par le ministère de l'Agriculture qui se réunit une fois par semaine pour discuter des mesures de réponse aux effets du virus sur les paysans et l'agriculture, tandis que NAU est membre d'un comité du secteur privé qui a été mis en place pour assurer une information efficace flux du secteur privé vers le gouvernement.

MESSAGE CLÉ POUR DES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

En ce qui concerne les messages clés que les organisations nationales paysannes (ONP) envisageaient de communiquer concernant le COVID-19 et les réponses à ce sujet, les domaines suivants peuvent être mis en évidence à partir des réponses :

- Les programmes de relance et autres aides doivent être spécifiquement ciblés sur les producteurs, dans la mesure où le secteur est déclaré service essentiel.
- Facilitation du commerce intrarégional - en particulier le mouvement des biens et services liés à l'agriculture au sein de la SADC.
- Les ONP doivent s'engager de manière proactive avec les gouvernements
- Des mesures devraient être mises en place pour faire face à l'instabilité sociale croissante.
- Nécessité d'impliquer les structures paysannes à tous les niveaux avec d'autres parties prenantes dans la lutte contre la pandémie.
- Besoin d'équilibrer les vies (santé et sécurité) avec les moyens d'existence (production alimentaire).
- La production alimentaire est essentielle à une bonne nutrition.
- Une plus grande reconnaissance de l'agriculture comme secteur clé.
- Accorder la priorité à l'approvisionnement local en produits alimentaires.
- Viser l'autosuffisance alimentaire.
- Nécessité d'accorder une plus grande attention aux zones rurales où la majorité vit et tire ses moyens d'existence.
- Accorder la priorité à l'accès aux informations dans les endroits éloignés.

Remarque : L'épidémie a mis en évidence les carences des systèmes agricoles et des économies en général.

Dans un effort pour assurer le maintien des normes, quelques points peuvent être soulignés de ce qui précède. Dans la mesure où le secteur agricole et alimentaire a été déclaré un secteur de services essentiel dans la région, un soutien plus direct devrait être fourni aux paysans pour la reprise et la poursuite de la production afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le même ordre d'idées, les efforts nationaux pour enrayer la pandémie ne doivent pas compromettre la production alimentaire durable et, en même temps, ne pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des paysans. Le groupe des paysans devrait être plus proactif et impliquer les gouvernements ainsi que le secteur privé pour apporter des solutions. Lorsque les ONP ne sont pas activement impliquées, elles devraient rechercher des audiences auprès des autorités pour présenter les problèmes affectant les paysans et fournir des idées pour résoudre ces problèmes.

En outre, bien que le commerce international soit primordial pour assurer la sécurité alimentaire, l'investissement dans les programmes d'autosuffisance alimentaire est tout aussi important. La pandémie a fourni une opportunité pour investir dans la production alimentaire locale, et les gouvernements devraient par conséquent donner la priorité à l'approvisionnement local en nourriture pour aider à créer des marchés pour les paysans.

En conclusion, il ne fait aucun doute que l'impact de la pandémie a clairement démontré l'importance politique et économique stratégique du secteur agricole. Le secteur a été désigné comme un service essentiel qui devrait rester opérationnel pendant la pandémie. Cependant, cette déclaration ne semble pas s'accompagner de dispositions délibérées et adéquates spécifiquement ciblées sur la généralité des producteurs primaires, notamment en ce qui concerne les équipements de protection individuelle et les plans de relance financière.

Si les OPN ont généralement été consultés par les autorités, il est préoccupant de constater qu'ils ne sont en général pas directement représentés dans les structures de réponse, en particulier sur les aspects relatifs à l'alimentation et à l'agriculture. Elle peut tout aussi bien être représentée par d'autres acteurs de la chaîne de valeur, mais les paysans sont certainement en première ligne et méritent donc une place dans de telles structures. À cet égard, la facilitation fournie aux paysans pour qu'ils poursuivent leurs activités devrait également prendre en compte les autres services liés à l'agriculture, en particulier pour garantir une chaîne d'approvisionnement fluide. Dans le même ordre d'idées, on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les OPN d'être proactives et affirmées en revendiquant la place qui leur revient dans les principales structures d'intervention.

3.5 LA RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD



Source : Internet

Selon l'Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI) qui représente les paysans de la région, ils ont mis en place une cellule d'écoute et de conseil auprès des Organisations Nationales Paysannes (OPN) de base, en coordination avec ses organisations membres dans chacun de ses pays membres. Dans une situation de pandémie de Covid-19, qui a frappé chaque pays de manière différente en fonction du nombre de cas, mais aussi du calendrier des infections, des efforts de confinement ont été initiés d'abord en Tunisie, en Algérie et au Maroc puis en Égypte et en Mauritanie, où l'impact a été retardé et l'urgence sanitaire toujours en cours. Malgré les mesures prises par tous les pays pour lutter contre le Covid-19, les secteurs de l'agriculture et de la pêche maritime ont pu maintenir leurs activités et approvisionner régulièrement les marchés. En effet - avec le soutien de dispositions spécifiques pour permettre leur mobilité même en confinement - les professionnels du secteur ont fait preuve d'une grande mobilisation pour que l'ensemble de la chaîne de valeur reste efficace. Cependant, le confinement a créé plusieurs problèmes en termes d'approvisionnement en intrants et en semences et les mesures de distanciation sociale ont fortement limité les activités du travail, pour l'obligation de réduction de la main-d'œuvre sur les exploitations et les unités de production.

Diverses initiatives pertinentes ont été adoptées pour faciliter la mobilisation des intrants et la coordination entre les acteurs du secteur. La santé et la sécurité étant une priorité, l'UMNAGRI a travaillé pour identifier et acheminer les dispositifs de protection sur le terrain. En conséquence, l'UMNAGRI a œuvré pour assurer la sécurité des paysans et des acteurs clés du secteur agricole en soutenant les activités économiques tout en sensibilisant ses membres au risque sanitaire dans toute l'Afrique du Nord.

3.5.1 MESURES PERTINENTES POUR FAIRE FACE À L'IMPACT DE COVID-19

Depuis la déclaration par l'OMS du COVID-19 comme pandémie mondiale le 11 mars, les gouvernements de la région de l'Afrique du Nord ont imposé une série de mesures pour ralentir la propagation de la maladie. Les mesures comprenaient des verrouillages et des distanciations sociales qui ont finalement eu des effets sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région. En outre, des mesures ont été proposées pour atténuer les effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en accordant une attention particulière aux segments les plus vulnérables de la société.

Il est important de noter que les pays ont des niveaux d'exposition différenciés à l'impact du COVID-19. Alors que la plupart des pays peuvent résister aux chocs initiaux de l'offre et de la demande associées au COVID-19, un approfondissement de la récession économique mondiale et une période prolongée de perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales et locales peuvent avoir des impacts considérables sur la production, la disponibilité et l'accès aux nourritures. Les pays en conflit ou en situation d'instabilité et les pays les moins avancés Les PMA sont les plus exposés, tout comme les pays qui dépendent des exportations de produits alimentaires et de pétrole, bien que dans une moindre mesure.

En outre, la crise du COVID-19 et ses mesures d'endiguement ont un impact sur tous les secteurs de l'économie, y compris les petits paysans, qui représentent un groupe vulnérable et ont besoin d'une aide urgente en termes d'accès aux marchés, aux intrants et au crédit. La numérisation peut être utilisée pour faciliter l'accès aux marchés des intrants et des extrants et au soutien financier. Ainsi, la crise devrait être utilisée pour faire progresser la modernisation et la transformation de l'agriculture. Une gamme d'options d'innovation est disponible et devrait être appliquée pour aider les petits paysans dans les conditions d'urgence à bâtir des communautés agricoles plus fortes et plus résilientes. En effet, les pays devraient saisir cette opportunité pour accélérer la numérisation de l'agriculture.

En général, les mesures suivantes ont été prises pour faire face à l'impact du Covid-19 ;

- Le gouvernement a continué à donner la priorité à la crise sanitaire.
- Les pays ont continué de veiller à ce que toutes leurs populations aient accès à une alimentation adéquate et à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que les systèmes alimentaires fonctionnent de manière sûre et efficace.
- Les pays de la région jouent leur rôle en veillant à ce que la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale soit maintenue en vie, grâce à un plaidoyer international, à la mise en œuvre de politiques fiscales appropriées, à la facilitation des flux commerciaux et au suivi des prix alimentaires.
- Assurer la coordination institutionnelle et la concertation avec tous les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire tout en mettant en œuvre des mesures sanitaires pour arrêter la propagation du COVID-19.
- Inclusion du secteur privé et de la société civile dans la prise de décision publique pour s'assurer que les décisions sont inclusives, comprises et partagées et que toutes les personnes impliquées jouent leur rôle dans le maintien de la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale fonctionnelle, pour identifier les goulots d'étranglement et répondre aux besoins en temps opportun.
- Protéger ceux qui ont perdu leur emploi et les groupes vulnérables, y compris les paysans.
- Élargir au maximum les mesures de protection sociale.
- Assurer les besoins de base des personnes vulnérables qui ont perdu leur emploi à cause des verrouillages, y compris les salariés journaliers et éviter d'aggraver la crise sanitaire avec une crise de sécurité alimentaire.
- Soutenir les petits producteurs et les jeunes ruraux et promouvoir l'innovation.

Remarque :

Contrairement à certains pays, aucun fonds spécial n'a été signalé aux niveaux régional ou national pour soutenir spécialement les paysans. Certaines mesures ont été prises dans chaque pays pour assurer la sécurité alimentaire sans la mise en place de dons et / ou de subventions directes aux paysans.

Ceux-ci inclus ;

- a) Permettre aux paysans d'exercer leur activité avec des autorisations spéciales ;
- b) Promouvoir l'approvisionnement des marchés de gros ; et
- c) Élaboration de plans d'urgence pour couvrir les besoins alimentaires, etc.)

3.5.2 LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES

Alors que diverses parties prenantes continuent de trouver des solutions et de mobiliser un soutien connexe, les interventions suivantes sont absolument nécessaires ;

- Le maintien du niveau d'emploi dans le secteur agricole et la transformation des produits agricoles, qui a été affecté - dans certains secteurs, comme la pêche - par le licenciement temporaire ou définitif de certains ou de tous les travailleurs.
- Minimiser les perturbations dans l'approvisionnement en intrants.
- Soutenir le réseau de distribution et de logistique (du transport des marchandises aux aspects de la gestion sanitaire tout au long de la chaîne).

QUESTIONS DE PLAIDOYER ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ASSOCIÉ

Les membres de l'UMNAGRI sont des organisations syndicales des paysans très souvent consultées par les autorités dans la mise en œuvre des stratégies nationales du secteur. Suite à la crise provoquée par la pandémie, leur capacité doit être améliorée pour faire face aux nouveaux défis économiques et sociaux. Par conséquent, il est nécessaire de travailler sur des compétences préexistantes pour trouver des solutions locales à des problèmes mondiaux complexes avec l'aide de la coopération internationale. Dans le cas des membres, les domaines d'expertise suivants doivent être renforcés :

- Négociation de conventions collectives pour éviter d'affaiblir la position des travailleurs agricoles.
- Préparer des plans de sécurité sanitaire au travail (être en mesure de fournir des conseils de santé publique, mais aussi de promouvoir la distribution d'équipements de santé et de protection).
- Promouvoir l'innovation chez les paysans, pour l'adoption de techniques d'exploitation et de transformation durables (approches d'économie circulaire) pour la mise en place d'une économie équitable et verte.

TABEAU 1 : SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS DIRECTES DE SOUTIEN AUX PAYSANS DANS TOUTES LES RÉGIONS

No	Réseau régional	Fonds de soutien spéciaux	Besoins des paysans	Capacités de plaidoyer
1.	La Fédération des paysans d'Afrique de l'Est (EAFD)	Fonds spéciaux pour aider certains secteurs. Cependant pas de fonds spécifiques pour soutenir les paysans.	• Accès aux entrées • Utiliser des EPI Commercialisation des produits • Traiteur pour les urgences • Aide alimentaire	La plupart des OPN ont la capacité D'autres sont nouveaux et nécessitent un renforcement des capacités
2.	Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (SACAU)	La plupart des pays de la région ont mis de côté des fonds ns spéciaux pour soutenir diverses entreprises pendant le COVID. Cependant, les fonds ne sont pas destinés à l'agriculture et les paysans ne sont pas prioritaires pour accéder à ces fonds. Seules la Namibie et l'Afrique du Sud disposent d'un financement pour le secteur agricole au titre du COVID-19.	• Intrants de production • Injection de capital pour redémarrer leurs activités • EPI • Crédits pour le prochain cycle de production	Il existe différentes capacités : - Certains ont des compétences d'autres pas; - La plupart ne disposent pas de ressources financières et humaines pour mener des études - Les capacités devraient être renforcées grâce à une formation continue Les ressources ont nécessité des consultations et des études (pour un plaidoyer fondé sur des preuves).
3.	Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI)	Pas de fonds spéciaux au niveau régional ou national	• Maintien de l'emploi dans l'agriculture et l'agro-industrie	• Maintien de l'emploi dans l'agriculture et l'agro-industrie

No	Réseau régional	Fonds de soutien spéciaux	Besoins des paysans	Capacités de plaidoyer
		Il n'y a pas de subventions directes pour les paysans.	- Minimiser les perturbations dans l'approvisionnement en intrants - Soutenir le réseau de distribution et de logistique / les chaînes d'approvisionnement	- Minimiser les perturbations dans l'approvisionnement en intrants - Soutenir le réseau de distribution et de logistique / les chaînes d'approvisionnement
4.	Plateforme Régionale des organisations paysannes d'Afrique Centrale (PROPAC)	Il n'y a pas de fonds spéciaux Peu (3 pays) ont bénéficié du projet SAFE 2020 soutenu par le FIDA Budget affecté au FO4ACP pour l'équipement de télétravail et les kits de santé	- Formation, sensibilisation, communication sur Covid-19 - Formation des coopératives aux bonnes pratiques sanitaires et d'hygiène - Distribution de kits sanitaires - Stations mobiles de lavage des mains, savon, désinfectants, etc. - Mise à disposition de points d'eau potable communautaires - Fourniture d'intrants agricoles pour les petits producteurs - Création de greniers communautaires pour les réserves stratégiques	Les membres du PROPAC ont des compétences en lobbying et en plaidoyer Les capacités peuvent être améliorées dans la formation sur le lobbying et le plaidoyer, sur les techniques de négociation et de gestion financière

No	Réseau régional	Fonds de soutien spéciaux	Besoins des paysans	Capacités de plaidoyer
			• Logistique de transport et commercialisation des produits agricoles • Renforcement des systèmes de commercialisation collective • Aide au fonds de roulement pour relancer la production • Former les producteurs à l'utilisation des TIC et établir des liens commerciaux	
5.	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)	Peu de rapports ont été signalés au niveau régional mais 2 pays de la région (Mali et Sénégal) ont des initiatives au niveau national	• Propositions soumises pour demander des fonds pour diffuser des informations et former les paysans	Dans certains pays comme le Sénégal, les paysans sont actifs dans les efforts de plaidoyer bien que davantage de renforcement des capacités soit nécessaire.

IV. DÉFIS COMMUNS AUX PAYSANS AFRICAINS

Sur la base des divers rapports régionaux des réseaux membres respectifs de la PAFO, certains défis semblent se recouper en termes de similitude et d'impact connexe. À cet égard, voici les défis communs observés comme communs à toutes les régions du continent africain :

1. Perturbations du marché en raison des mesures de verrouillage imposées et d'autres restrictions connexes
2. Perturbations du temps de travail et de la disponibilité des intrants agricoles
3. Défis liés à la disponibilité de la main-d'œuvre
4. Faibles niveaux et capacités de transformation des produits agricoles
5. Interruption du conseil agricole et du soutien connexe
6. Covid-19, un défi supplémentaire, entre autres, pour les marchés transfrontaliers des produits agricoles
7. Perte prévue d'emplois et de moyens de subsistance due à une insécurité alimentaire accrue
8. Baisse prévue de la production en raison de l'interruption des prochaines saisons de semis

Remarque : ci-dessous, les défis communs sont examinés plus en détail

4.1. PERTURBATIONS DU MARCHÉ EN RAISON DES MESURES DE VERROUILLAGE IMPOSÉES ET D'AUTRES RESTRICTIONS CONNEXES

Selon divers rapports, les perturbations étaient graves et affectaient à la fois les marchés des intrants et des extrants aux niveaux local, national et international (exportations et importations). Dans la plupart des pays africains, la fermeture des frontières a conduit à l'annulation des commandes à l'exportation de divers produits agricoles. Cela a eu un impact négatif sur les revenus des paysans et affectera à terme leur prochain cycle de production.

Dans la plupart des pays, la fermeture des installations touristiques telles que les hôtels / gîtes qui leur fournissaient des marchés de niche, ainsi que des restaurants, des établissements de restauration rapide et d'autres entités de restauration alimentaire a réduit la demande de produits. Pire encore, la plupart des produits touchés étaient des denrées périssables, comme les légumes frais. En l'absence de marchés alternatifs, une situation d'offre excédentaire a été créée, ce qui a entraîné une baisse des prix et une partie des produits gaspillés dans le champ ou a dû être jetée.

Là encore, avec la fermeture des écoles, les céréaliculteurs de la plupart des pays n'avaient pas de marchés fournis par les programmes d'alimentation scolaire « locaux », qui pendant un certain temps offraient une option fiable et mieux rémunérée aux producteurs de maïs et de haricots.

4.2. PERTURBATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE LA DISPONIBILITÉ DES INTRANTS AGRICOLES

Dans la majorité des pays africains, la saison des semis (entre mars et mai) n'avait pas encore commencé avant que la pandémie de Covid-19 n'affecte le temps de travail et rende difficile l'importation des intrants.

- **Sur le temps de travail :** Sur la base de divers rapports, il est mentionné que le COVID-19 a affecté négativement le temps de travail des paysans, mais les raisons invoquées sont très différentes. En effet, certains évoquent les mesures de confinement qui n'ont pas encouragé le déplacement de leur personnel, d'autres évoquent les difficultés d'approvisionnement en semences et intrants agricoles, tandis que pour certains, c'est la psychose créée par la fermeture des marchés et la faiblesse de la demande.
- **Disponibilité des intrants :** Concernant la disponibilité des intrants agricoles, la plupart des pays africains sont des importateurs nets d'intrants agrochimiques et de semences horticoles. Ainsi, la plupart d'entre eux affirment avoir été négativement affectés par la fermeture de la frontière, qui a limité leur accès aux semences et autres intrants en temps opportun. Par exemple, en ce qui concerne l'industrie avicole, certains fabricants d'aliments ont connu des ruptures de stock de prémélanges et de concentrés, et certains éleveurs, en particulier ceux de la filière de production de poussins, ont eu des difficultés à s'approvisionner à l'étranger, d'œufs à couvrir et de poussins d'un jour.

4.3. DÉFIS LIÉS À LA DISPONIBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En ce qui concerne la disponibilité de la main-d'œuvre, bien que la majorité des paysans familiaux interrogés aient déclaré utiliser la main-d'œuvre familiale, il y en a d'autres qui utilisent une main-d'œuvre rémunérée (par exemple, en Afrique de l'Ouest, 68% utilisent la main-d'œuvre familiale contre 32% qui utilisent une main-d'œuvre rémunérée). Les paysans familiaux qui utilisent la main-d'œuvre familiale déclarent avoir subi peu de perturbations dans la disponibilité de la main-d'œuvre, en raison des restrictions de voyage dans les pays qui ont empêché de nombreux jeunes citoyens de se rendre en ville. Cependant, ceux qui emploient du personnel salarié disent avoir été confrontés à la pénurie de travailleurs saisonniers et à l'indisponibilité de personnel permanent, en raison de l'enfermement. Cela a donc perturbé la production et la transformation des aliments, en particulier pour les cultures à forte intensité de main-d'œuvre. Les exploitations les plus touchées (67% en Afrique de l'Ouest) sont celles qui produisent des produits périssables, en particulier des fruits et légumes, qui sont également des cultures à forte intensité de main-d'œuvre destinées soit à l'épandage de produits de lutte contre les ravageurs. Ravageurs et maladies des plantes, ou à la récolte quotidienne de produits.

4.4. FAIBLES NIVEAUX ET CAPACITÉS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

La plupart des entreprises agricoles et agro-alimentaires africaines sont très mal dotées d'unités de transformation des produits agricoles. De plus, ces unités sont pour la plupart de type artisanal, fonctionnant dans un cadre informel et situées dans les zones rurales à proximité des fermes. Ces petites unités de transformation sont destinées à effectuer le premier traitement afin d'obtenir les produits semi-finis, par conséquent, elles dépendent plus des travailleurs que des machines pour leurs activités. Leur viabilité est donc particulièrement mise à mal par le confinement des travailleurs. Leur faible capacité logistique et financière à garantir le respect des normes d'hygiène et de santé sur les lieux d'activité augmente leur relative vulnérabilité. Par exemple, dans la région de l'Afrique de l'Ouest, 66% des propriétaires d'unités de transformation de type artisanal disent avoir temporairement arrêté le travail pendant la période en raison de la faible demande et de l'incapacité de mettre en œuvre des mesures de réponse du gouvernement contre la propagation du COVID-19.

4.5. INTERRUPTION DU CONSEIL AGRICOLE ET DU SOUTIEN CONNEXE

En ce qui concerne les services de conseil et de vulgarisation destinés aux paysans, les restrictions de voyage et les mesures de distanciation sociale ont empêché les vulgarisateurs de mener des activités normales de conseil agricole et de surveiller les plantes et les animaux, et de collecter efficacement des données pendant la saison de production. Dans ce contexte difficile, de nombreuses organisations de soutien (projets / programmes en cours, ONG, agents publics, organisations internationales) affirment avoir temporairement arrêté leurs activités sur le terrain. Cette situation a eu un impact négatif sur les activités des petits exploitants au milieu de la campagne de plantation, d'autant plus que l'appui logistique et financier attendu des bailleurs de fonds ne leur a pas été apporté au moment où ils en avaient le plus besoin.

4.6. COVID-19, UN DÉFI SUPPLÉMENTAIRE, ENTRE AUTRES, POUR LES MARCHÉS TRANSFRONTALIERS DES PRODUITS AGRICOLES

Avant le début du COVID-19, certaines régions d'Afrique étaient déjà confrontées à des défis qui affectaient les marchés transfrontaliers des produits alimentaires. Ces défis comprennent : insécurités, sécheresses et invasion acridienne. Par exemple, la double crise de la pandémie du COVID-19 et de l'invasion du criquet pèlerin pose de graves menaces aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est. Pendant ce temps, de nouveaux essaims de criquets ont commencé à réapparaître dans la grande région de la Corne de l'Afrique, en particulier au Kenya et dans le sud de l'Éthiopie. Ces nouveaux essaims coïncident avec le début des longues pluies et de la saison des semis, posant une menace encore plus grande pour la sécurité alimentaire qu'au début de cette année, lorsque les cultures étaient déjà mures.

Pour l'Afrique de l'Ouest, les marchés transfrontaliers des produits agricoles avaient été perturbés par l'insécurité dans certains pays, notamment ceux situés autour du bassin du lac Tchad où le groupe terroriste Boko Haram mène une guerre de faible intensité avec les pays voisins (Tchad, Cameroun, Nigéria), dans les régions du Nord-Ouest et de l'Est du Cameroun, limitrophes de la RCA et de l'Adamaoua. La pandémie a aggravé la situation. La plupart des marchés de bétail situés dans des zones non sécurisées sont gravement touchés par la situation. Premièrement, ce sont les marchés de collecte déjà éprouvés par l'insécurité qui ont subi les premiers impacts négatifs ; la quarantaine de nombreuses villes, les couvre-feux promulgués dans de nombreux pays et l'auto-endiguement ont rendu plus que difficile l'approvisionnement des marchés aux éleveurs et autres collectionneurs itinérants. Cette situation s'est traduite par une faible disponibilité du bétail sur les différents marchés.

4.7. PERTE PRÉVUE D'EMPLOIS ET DE MOYENS DE SUBSISTANCE DUE À UNE INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ACCRUE

Le COVID-19 a créé une pression importante du côté de la demande qui pourrait aggraver l'insécurité alimentaire sur le continent en raison de la perte de revenus et des augmentations potentielles des prix alimentaires causées par des chocs d'approvisionnement localisés et la dépréciation des devises. À court terme, avec la fermeture des restaurants et des hôtels, la demande de catégories d'aliments « haut de gamme » comme la viande et les produits frais a déjà diminué dans la plupart des pays.

Cependant, à moyen et long terme, la demande intérieure devrait baisser, car davantage d'Africains font face à une baisse du pouvoir d'achat en raison de la perte d'emplois et des fermetures et ralentissements d'entreprises. Les pertes d'emplois affecteront probablement de manière disproportionnée les salariés à faible revenu et les emplois informels dans les zones urbaines. Compte tenu de l'impact de ces pertes d'emplois sur les personnes à charge, il est probable qu'entre de nombreuses personnes en Afrique sont confrontées à la perspective d'une réduction des revenus.

Étant donné que les ménages à faible revenu consacrent souvent 60 à 80% de leurs revenus à l'alimentation, même une réduction modérée de leurs revenus pourrait entraîner des problèmes nutritionnels tels que sauter des repas, réduire l'apport calorique ou passer à des aliments moins nutritifs (mais moins chers). Cette situation risque d'être exacerbée par les fermetures d'écoles, étant donné que les programmes de repas scolaires sont souvent une source majeure de nutrition pour les enfants. À moyen et long terme, la perte d'emplois et la contraction économique globale impliquent également une réduction globale de la consommation des ménages en Afrique comprise entre 60 et 90 milliards de dollars. Dans une enquête auprès de consommateurs à revenu intermédiaire au Kenya et au Nigéria, il a été constaté qu'environ 60 pour cent des personnes interrogées s'attendaient à une situation financière plus mauvaise au cours des trois prochains mois, 65 à 70 pour cent ont déclaré avoir moins de quatre mois d'économies à voir pendant la crise, et environ 25% ont déclaré avoir moins d'un mois d'épargne.

4.8. BAISSÉ PRÉVUE DE LA PRODUCTION EN RAISON DE L'INTERRUPTION DES PROCHAINES SAISONS DE SEMIS

En termes de production agricole, le COVID-19 pourrait perturber la disponibilité et l'abordabilité des intrants agricoles, d'autant plus que des devises dévaluées et une logistique plus coûteuse peuvent rendre les intrants plus chers. De plus, de nombreux paysans dans des pays comme l'Afrique du Sud peuvent encore sortir de la dette causée par les sécheresses des années précédentes, ce qui peut entraîner des problèmes financiers permanents pour les saisons de production à venir, en particulier si des chaînes d'approvisionnement perturbées affectent la capacité des paysans à vendre leurs cultures. En plus de tous ces défis, il y a aussi un problème d'accès à d'autres services de soutien nécessaires pour les paysans. Par exemple, selon la directrice exécutive du Women Farmers Advancement Network (WOFAN) au Nigéria, environ 80 à 85% des petits exploitants avec lesquels ils travaillent risquent de perdre tous leurs investissements de saison sèche en raison du verrouillage dû au COVID-19. De plus, ce qui est plus inquiétant, il n'y a presque pas de services de vulgarisation suffisants. Les paysans et les transformateurs sont laissés sans démonstration sur le terrain. Ils sont incapables d'appliquer les engrais essentiels à l'urée de deuxième phase et les pesticides appropriés. On craint qu'ils ne soient pas en mesure de nourrir leur famille ou la nation car la sécurité alimentaire dépend de leurs performances.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, sur la base des rapports des réseaux membres de la PAFO dans les régions respectives du continent africain, il est évident qu'il existe des cadres politiques et des initiatives connexes pour soutenir les paysans. Cependant, il est également clair qu'il reste encore une marge d'amélioration et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour continuer à soutenir une agro-industrie et une agro-industrie compétitives, durables et inclusives en Afrique comme voie vers une croissance économique et une sécurité alimentaire accrues sur le continent. En effet, il est clairement connu que l'agro-industrialisation offre d'immenses opportunités de génération de revenus, d'emploi, de sécurité alimentaire et de développement économique global qui peuvent encore renforcer la paix et la cohésion sociale sur le continent africain.

À travers le continent, les paysans et leurs activités respectives ont été affectés par la pandémie de Covid-19, tout comme d'autres activités économiques, mais il y a également eu une résilience remarquable sur laquelle s'appuyer pour que le continent revienne et soutienne les paysans, même après la période de la pandémie. La plupart des pays soutiennent stratégiquement les entreprises qui ont été négativement affectées afin de surmonter les perturbations qui ont affecté même les secteurs prioritaires de l'économie. Il est prévu que les engagements pris par les gouvernements pour mettre en œuvre diverses mesures de relance aideront à surmonter les difficultés importantes provoquées par le COVID-19 sur les agro-entreprises et leur permettront d'être en mesure de jouer un rôle significatif dans la reprise économique du Continent africain.

À cet égard, par conséquent, et pour tirer parti du moment actuel pour améliorer encore la situation, les recommandations suivantes sont proposées pour des considérations politiques :

1. Assurer la sécurité des paysans alors que l'agriculture se poursuit sans interruption
2. Connecter les paysans ruraux
3. Soutenir les petits producteurs et promouvoir l'innovation et la numérisation dans l'agriculture
4. Prise en compte du secteur agricole et des activités agricoles parmi les priorités au titre des « Fonds de relance » pour faire face à l'impact de Covid-19
5. Renforcement du soutien aux petits exploitants agricoles pour qu'ils restent en affaires
6. Fournir aux paysans une formation sur les techniques de plaidoyer et de communication
7. Maximiser les opportunités dans l'agriculture et l'agro-industrie sur le continent africain
8. Soutenir et promouvoir l'agro-industrie grâce à une agriculture durable
9. Amélioration de la coordination et de la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives au continent africain
10. Respect des engagements pris dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)
11. Utilisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour promouvoir l'agriculture et les produits agricoles sur le marché africain
12. Renforcement des systèmes d'appui et des organisations membres des paysans africains

Remarque : Ci-dessous, les recommandations sont examinées plus en détail. Les recommandations ci-dessous sont fournies en tenant compte du fait que ce n'est pas encore fini. De plus, le récit commun du « retour à la normale » ne résonne pas correctement avec les paysans du continent africain, car il est nécessaire de se rendre dans un endroit meilleur qu'avant la pandémie. Donc, pour les paysans africains, le bon discours est plutôt « reconstruire en mieux » en réorganisant l'avenir avec les paysans africains comme leurs propres champions.

Les recommandations présentées ici visent à aborder les problèmes à deux niveaux, à savoir ; mesures urgentes et à long terme. Les quatre (4) premières recommandations sont des mesures urgentes par rapport à l'impact direct de la pandémie et les huit (8) autres sont les mesures à moyen et long terme qui sont nécessaires pour libérer le potentiel des paysans africains.

5.1. ASSURER LA SÉCURITÉ DES PAYSANS ALORS QUE L'AGRICULTURE SE POURSUIT SANS INTERRUPTION

Cela devrait être fait en utilisant l'équipement de protection individuelle (EPI) pour les personnes clés dans les organisations de producteurs pour leur permettre de continuer à gérer les activités de coordination et de formation au sein de leurs groupes. Cet équipement serait également utile pour les agrégateurs de produits, en particulier l'assurance qualité en vue de l'accès aux marchés. L'équipement devrait en outre être mis à la disposition de tous les paysans exposés aux risques connexes.

5.2. CONNECTER LES PAYSANS RURAUX

Des services de conseil à la fourniture d'intrants et à la formation des paysans, en particulier dans les zones rurales, il est nécessaire d'améliorer la connectivité pour atteindre les paysans ciblés. Avant le Covid-19, des réunions auraient lieu au cours desquelles de nombreux paysans se rassemblaient et pouvaient commander des fournitures agricoles, participer à des formations agricoles hebdomadaires et donner de l'argent aux agents de terrain pour rembourser leurs prêts. Cependant, en raison de la pandémie de Covid-19, les précautions de sécurité signifient que les réunions de groupe et de cluster ne sont plus autorisées, de nouvelles approches sont nécessaires grâce aux innovations pertinentes et aux technologies modernes.

Dans cette optique, les gouvernements devraient travailler avec les partenaires concernés pour améliorer le soutien connexe (par exemple, fournir des téléphones aux paysans) afin de permettre aux services de les atteindre par des moyens en ligne dans la mesure du possible. Les éléments suivants pourraient être envisagés ;

- **Libre-service fermier :** Permettre aux paysans d'obtenir certains services directement depuis leur téléphone, tels que ; accéder aux soldes de leurs comptes, effectuer des paiements en utilisant diverses plates-formes d'argent mobile et éviter ainsi l'échange inutile de devises physiques.
- **Formation et partage des connaissances :** conception et mise en œuvre de programmes « d'auto-formation » grâce auxquels les paysans peuvent accéder à de nombreux guides de plantation, avec des informations telles que quand désherber leurs fermes, quel espacement laisser entre les rangs de plantation, etc.

- **Faciliter une participation plus large aux systèmes de paiement « Mobile Money » :**
si bon nombre d'entre eux sont déjà sur la voie de la transformation numérique avec des opérations entièrement sans numéraire dans certains pays, il est nécessaire de maintenir l'élan et d'en amener d'autres qui ne sont pas encore à bord en aidant les paysans africains à adopter des transactions sans papier.

5.3. SOUTENIR LES PETITS PRODUCTEURS ET PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LA NUMÉRISATION DANS L'AGRICULTURE

La crise du COVID-19 et les mesures d'endiguement ont un impact sur tous les secteurs de l'économie, en particulier les petits paysans. La nécessité d'innover, d'élargir et de promouvoir l'utilisation des outils numériques dans l'agriculture n'a jamais été aussi pressante ou opportune que pendant la crise du COVID-19. Cependant, les technologies numériques sont principalement développées et diffusées par le secteur privé à des fins commerciales et commercialisées auprès des grands et moyens paysans.

En matière d'innovation, les petits exploitants sont des clients moins attractifs pour les entreprises commerciales car ils sont limités par des contraintes qui nécessitent une intervention publique afin de créer un environnement propice à l'offre et à la demande de technologies numériques pour l'agriculture. Dans cette optique, des interventions publiques sont nécessaires pour promouvoir la transformation numérique de l'agriculture.

En effet, pour améliorer la résilience, les gouvernements devraient envisager les mesures suivantes pour soutenir les petits paysans dans les conditions d'urgence du COVID-19, et ainsi construire des communautés agricoles plus fortes et plus résilientes :

- Promouvoir et intensifier l'adoption de l'agriculture numérique et des outils et applications de vulgarisation numérique disponibles grâce au ciblage et à la formation ;
- Concevoir de nouvelles méthodes de services de conseil aux paysans (par exemple, des services de conseil basés sur les données) et utiliser les médias sociaux et les moyens de communication classiques (radio, programmes télévisés) pour des conseils et des échanges d'informations ;
- Promouvoir et soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes dans la région, en s'appuyant sur les réalisations des nombreux incubateurs et start-ups existants, et inciter les parties prenantes à devenir des agro-entrepreneurs en utilisant des solutions numériques. Comblent le fossé entre les paysans et les prestataires de services qui peuvent développer des solutions numériques ;
- Soutenir l'e-finance pour surmonter les contraintes d'accès au crédit et aux intrants ;
- Soutenir les plates-formes de commerce électronique pour l'alimentation et l'agriculture pour aider à relier les petits paysans aux fournisseurs d'intrants ou de produits en amont de la chaîne de valeur ; et
- Adopter et étendre les technologies de détection intelligente pour surveiller la qualité et la sécurité des aliments.

5.4. PRISE EN COMPTE DU SECTEUR AGRICOLE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES PARMİ LES PRIORITÉS SOUS « FONDS DE RELANCE » POUR FAIRE FACE À L'IMPACT LIÉ À COVID-19

De nombreux pays africains ont mis en place ou sont en train de mettre en place des fonds spéciaux dédiés au soutien des entreprises touchées par le COVID-19. Le but de ces fonds de relèvement est de soutenir diverses entreprises, en particulier dans les secteurs prioritaires qui ont été gravement touchés par la pandémie COVID-19. Cependant, malgré l'importance des activités agricoles et du secteur agro-industriel en Afrique, des observations générales ont indiqué que le secteur agricole et les paysans ne figurent pas parmi les priorités envisagées dans le cadre de ces fonds. Cela nécessite un réexamen. Les paysans et les principaux acteurs de l'agriculture devraient également avoir accès aux fonds de relance mis en place par la plupart des pays africains. Ceci est très important car les paysans du continent africain ont besoin d'un soutien / assistance financier pour faire face aux problèmes suivants ;

- a) Achat d'intrants de production pour la saison à venir car la plupart d'entre eux ont perdu des revenus en raison de la perturbation des marchés par les restrictions imposées dans le cadre du COVID-19. À l'heure actuelle, la plupart des paysans ont besoin d'une injection de capital pour redémarrer leur entreprise.
- b) Acheter des équipements de protection individuelle (EPI) pour eux-mêmes et les membres de leur famille. Malgré tous les défis, les paysans sont censés travailler et produire de la nourriture. Cela doit être fait dans un environnement sûr et les paysans doivent être aidés à cet égard avec des EPI pour eux-mêmes et pour ceux qui travaillent avec et pour eux.
- c) Soutenir leur trésorerie car la plupart d'entre eux ont perdu leurs produits, en particulier les paysans horticoles dont les produits ont été endommagés pendant le COVID-19. Ainsi, ne disposent pas de ressources adéquates pour payer les coûts, les crédits et répondre à leurs besoins pour le prochain cycle de production.

5.5. RENFORCER LE SOUTIEN AUX PETITS PAYSANS POUR QU'ILS RESTENT EN AFFAIRES

Les paysans doivent être motivés et soutenus pour augmenter leur production. L'essentiel de l'approvisionnement alimentaire dans la plupart des pays d'Afrique provient de petits exploitants agricoles ; cependant, les politiques existantes qui soutiennent leur productivité ont historiquement miné leur performance. Les paysans qui démontrent qu'ils sont en production devraient pouvoir accéder aux fonds d'urgence sans conditions de remboursement. En général, les petits exploitants agricoles en Afrique sont comme l'épine dorsale du tissu socio-économique de la société car la majorité de la population rurale appartient à cette catégorie. En outre, les principaux acteurs impliqués sont les femmes et les jeunes. Ainsi, le renforcement du soutien ciblé est essentiel non seulement en termes de développement du secteur agricole, mais aussi pour assurer un développement socio-économique durable en Afrique.

En outre, les intrants agricoles doivent être immédiatement classés comme des matières essentielles et des mesures doivent être prises pour assurer leur approvisionnement ininterrompu aux divers dépôts. De même, le transport et la distribution de nourriture devraient être considérés comme une question de sécurité nationale et donc comme une activité protégée en vertu des lois restrictives.

5.6. OFFRIR AUX PAYSANS UNE FORMATION SUR LES COMPÉTENCES DE PLAIDOYER ET DE COMMUNICATION

Les paysans devraient être formés et recevoir les outils dont ils ont besoin pour être des communicateurs efficaces pour qu'ils puissent défendre leurs problèmes dans leurs circonscriptions respectives. Même pour ceux qui ont les compétences, il y a un besoin d'amélioration et de durabilité. Cela peut être réalisé par le biais de leurs associations et coopératives respectives. La formation devrait inclure entre autres ; formation pour des interviews télévisées, radiophoniques et dans les journaux ainsi que pour communiquer directement avec les consommateurs. L'histoire des paysans africains doit être racontée et entendue clairement par les personnes directement impliquées.

5.7. MAXIMISER LES OPPORTUNITÉS DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-INDUSTRIE SUR LE CONTINENT AFRICAÎN

Cela devrait être fait par le biais de stratégies et d'initiatives continentales pour connecter les paysans entre eux et les paysans aux marchés du continent. En outre, davantage de programmes de renforcement des capacités devraient être renforcés pour permettre aux paysans africains de travailler à leur plein potentiel. Là encore, les femmes entrepreneurs devraient bénéficier d'une attention particulière grâce à un financement ciblé et au développement des compétences.

5.8. SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'AGRO-INDUSTRIE GRÂCE À UNE AGRICULTURE DURABLE

Certains des facteurs intrinsèquement liés contribuant à la mauvaise performance de l'agriculture (agriculture) en Afrique comprennent des technologies et des méthodes agricoles dépassées ainsi qu'un financement inadéquat du secteur. À cet égard, par conséquent, garantir une agriculture durable exigera une mécanisation accrue du secteur, l'utilisation de l'énergie verte et l'autonomisation des paysans ruraux (principalement des femmes) qui sont les acteurs majoritaires. La mécanisation accrue de l'agriculture exigera que les demandes énergétiques soient satisfaites en augmentant la disponibilité de carburant et d'électricité dans les zones rurales. En créant une plus grande connectivité électrique du réseau pour une alimentation électrique ininterrompue, les villages devraient bénéficier d'une alimentation électrique accrue.

En ce qui concerne l'autonomisation des paysans ruraux, il est nécessaire de renforcer leur participation en renforçant leurs capacités à participer au commerce régional et continental en tirant parti des opportunités commerciales (même au moins en participant aux chaînes d'approvisionnement). Une attention particulière devrait être accordée au soutien des agricultrices et des entrepreneurs les plus vulnérables des zones rurales.

Parmi le soutien aux paysans africains, les éléments suivants devraient être examinés plus avant ;

- Mise à l'échelle des innovations et des solutions agricoles localisées « maison ».
- Développer des technologies innovantes, personnalisées et conviviales (telles que des applications qui peuvent améliorer les systèmes d'irrigation même dans les zones rurales)

5.9. AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET STRATÉGIES LIÉES AU CONTINENT AFRICAÎN

Au niveau continental, l'Union africaine (UA) a mis en place un certain nombre de politiques et de stratégies pertinentes qui tiennent compte des politiques, plans, stratégies et programmes de développement nationaux et régionaux des pays membres respectifs. Là encore, les structures institutionnelles appropriées pour la mise en œuvre sont en place et les mesures et actions suivantes doivent donc être prises en considération ;

- La Commission de l'UA devrait entamer le processus de désignation d'un fonds spécial (fonds pour les paysans ou pour l'agriculture) pour soutenir les paysans sur le continent africain et les activités connexes auxquelles les principaux acteurs ont accès. Les ressources du fonds devraient provenir de toutes les sources possibles, y compris des contributions des pays membres ainsi que des mécanismes de financement bilatéraux et multilatéraux ;
- Les pays membres et la Commission de l'UA devraient accroître leurs efforts et leurs capacités dans la préparation, la négociation et la participation aux accords internationaux connexes et aux diverses conventions ; et
- La Commission de l'UA devrait faciliter les interactions des différents groupes de travail sur l'agriculture, l'industrie, l'environnement et les ressources naturelles avec les différentes parties prenantes et acteurs clés du continent.
- Mise en œuvre du plan d'action mondial de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019-2028. La Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale offre une opportunité extraordinaire à l'Afrique de véritablement soutenir les paysans du continent. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'agriculture familiale est la forme prédominante de production alimentaire et agricole dans les pays développés et en développement, produisant plus de 80 pour cent de la nourriture mondiale en valeur. En effet, placer l'agriculture familiale et tous les modèles de production familiale au centre des interventions pendant une période de dix ans, contribuera en effet à un monde libéré de la faim et de la pauvreté, où les ressources naturelles sont gérées durablement et où personne n'est laissé pour compte et en particulier sur le continent africain.

5.10. RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DÉTAILLÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AFRICAÎNE (PDDAA)

Grâce au PDDAA, les gouvernements africains devraient augmenter le niveau d'investissement dans l'agriculture en allouant au moins 10% des budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural, et atteindre des taux de croissance agricole d'au moins 6% par an. Le PDDAA est l'un des cadres continentaux de l'Agenda 2063 et il vise à aider les pays africains à éliminer la faim et à réduire la pauvreté en augmentant la croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture et en promouvant une augmentation du budget national du secteur agricole.

Le respect des engagements promis doit être basé sur la compréhension que, pour que l'Afrique réalise l'aspiration de l'Agenda 2063 pour « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » (Aspiration 1), le continent doit investir dans une agriculture moderne pour une proactivité et une production accrue ainsi que d'exploiter le vaste potentiel de l'économie bleue / océanique de l'Afrique. En outre, des mesures doivent être prises pour faire face aux problèmes de changement climatique et à d'autres facteurs environnementaux qui posent un risque important pour le secteur agricole et les activités agricoles.

5.11. UTILISER LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF) POUR PROMOUVOIR L'AGRICULTURE ET LES PRODUITS AGRICOLES SUR LE MARCHÉ AFRICAIN

La ZLECAf offre à l'Afrique une occasion unique de libérer son potentiel économique pour une croissance inclusive et un développement durable. On pense que cet accord créera un marché africain unique de plus d'un milliard de consommateurs avec un PIB combiné de 2,5 billions de dollars. Entre autres, il vise à promouvoir la transformation et la croissance agricoles en Afrique et à contribuer à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à améliorer la compétitivité grâce au développement des chaînes de valeur agricoles régionales et à encourager les investissements critiques dans les infrastructures de production et de commercialisation.

En effet, la ZLECAf a stimulé beaucoup de potentiel commercial en Afrique qui pourrait voir le continent améliorer considérablement ses niveaux de commerce intra-commercial, augmentant ainsi le bien-être économique des Africains. En ce qui concerne l'agriculture, le commerce agricole intra-africain est particulièrement sous-exploité en raison des tarifs d'importation élevés, d'autres barrières non tarifaires (telles que les normes de santé et de sécurité), d'une faible productivité et d'un manque de connectivité rurale.

La ZLECAf devrait, entre autres solutions, remédier à cela et encourager le commerce agricole intra-africain pour les produits alimentaires et les intrants comme matières premières dans les agro-industries.

Alors que le continent se lance dans la mise en œuvre de l'accord de libre-échange historique qui devrait stimuler le potentiel économique de l'Afrique, les paysans africains et les principaux acteurs du secteur agricole doivent se voir accorder la place qui leur revient dans l'arrangement.

5.12. RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SOUTIEN ET DES ORGANISATIONS MEMBRES DES PAYSANS AFRICAINS

Outre le soutien des gouvernements aux paysans africains, l'autre système de soutien fiable est fourni par les organisations membres auxquelles appartiennent les paysans à différents niveaux, c'est-à-dire aux niveaux nationaux, régional et continental. Les organisations nationales paysannes (ONP) ont constamment contribué à soutenir les paysans de leurs pays respectifs, plus particulièrement dans les domaines des services de conseil, de la formation et du plaidoyer. Ces ONP sont en outre soutenues par les organisations régionales paysannes dans leurs régions respectives qui les aident spécifiquement dans le domaine du renforcement des capacités pour qu'elles puissent mieux remplir leurs mandats respectifs.

Au niveau continental, l'Organisation panafricaine des agriculteurs (PAFO) soutient et aide les paysans africains à travers ses réseaux régionaux de membres. Dans cette optique, il est nécessaire de renforcer ces systèmes de soutien en place, notamment en renforçant les capacités de ces organisations et en mobilisant les ressources nécessaires pour soutenir leurs mandats alors qu'elles fournissent les services nécessaires aux paysans africains.

En ce qui concerne le renforcement des organisations membres, il est nécessaire d'appuyer leurs efforts de mobilisation des ressources nécessaires et d'entendre leur voix aux niveaux respectifs de leurs opérations. Dans la mesure où elles représentent leurs membres, les organisations paysannes doivent disposer de bonnes plates-formes et leurs voix doivent être entendues alors qu'elles plaident pour le bien-être et la productivité des paysans africains.

ANNEXE 1 : SOURCES D'INFORMATION

RAPPORTS, ÉTUDES, POLITIQUES ET DOCUMENTS CONNEXES

1. Government of Rwanda – Ministry of Finance and Economic Planning (MINECOFIN): Economic Recovery Plan (May, 2020 – December, 2021) – A coordinated response to mitigate the economic impact of COVID-19 (April, 2020)
2. Government of Rwanda – Ministry of Finance and Economic Planning (MINECOFIN): Economic Recovery Fund (ERF) operational guidelines (May, 2020)
3. Congressional Research Service; Global Economic Effects of COVID-19 (Updated August 17, 2020) at <https://crsreports.congress.gov>
4. World Bank. 2018. Future Drivers of Growth in Rwanda: Innovation, Integration, Agglomeration, and Competition (English). Washington, D.C.: World Bank Group. 1. <http://documents.worldbank.org/curated>
5. Rapport d'évaluation de l'EAF ; Évaluation de l'EAF COVID -19 en tant que membre
6. Rapport de l'Union nationale agricole d'Eswatini (ESNAU) sur l'impact de Covid-19 sur les paysans
7. Rapport d'intervention COVID-19 de l'Union nationale des paysans de Namibie (NNFU) - juin 2020
8. Note d'information sur les actions du CNCR et de ses organisations membres en appui au programme gouvernemental de riposte à la pandémie COVID-19 au Sénégal
9. Document ROPPA ; Un comité de suivi et d'action pour faire face aux crises affectant les paysans familiaux ouest-africains et à la crise systémique du COVID 19 - Mission, organisation et fonctionnement
10. Rapport SACA ; Une évaluation préliminaire de l'impact immédiat du Covid-19 sur le secteur agricole du point de vue des organisations paysannes nationales (OPN)
11. Note d'information de l'Union Maghrébine des Agriculteurs (UMAGRI) sur les actions de ses membres pour faire face à l'impact de Covid-19
12. Rapport PROPAC ; Résumé analytique de l'étude sur l'impact de la COVID-19 sur les exploitations agricoles familiales en Afrique Centrale
13. FAO. 2020. COVID-19 et son impact sur la sécurité alimentaire au Proche-Orient et en Afrique du Nord : comment réagir ? Caire. <https://doi.org/10.4060/ca8430en>
14. Michael Takudzwa Pasara et Nolutho Diko ; Les effets de la ZLECAf sur la durabilité de la sécurité alimentaire : une analyse du commerce des céréales dans la région de la SADC - (2020)